



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 11 FEVRIER 2009

Nombre de membres

composant le Conseil : 35

En exercice : 35

L'an deux mil neuf, le 11 février à 19 heures, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués le 2 février 2009 conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Catherine Margaté, Maire.

Etaient Présents :

M. Serge CORMIER – Mme Françoise GUILLOIS – Mme Catherine PICARD – M. Dominique CARDOT – Mme Dominique CORDESSE (jusqu'à 21h30) – Mme Jacqueline BELHOMME – M. Antonio OLIVEIRA – Mme Fatiha ALAUDAT – Mme Jacqueline CAPUS - Mme Michelle BÉTOUS – M. Joël ALLAIN – M. Pierre AVRIL – M. Didier GOUTNER – Mme Marielle TOPELET – Mme Mireille MOGUEROU – Mme Kattalin GABRIEL – M. Claude LHOMME – M. Gilbert MÉTAIS – Melle Djamila AIT YAHIA – Mme Sophie BACELON – M. Thierry NOTREDAME – M. Gilles CLAVEL – Mme Sabrina GUÉRARD – M. Pierre François KOECHLIN – M. Pierre VIALLE – M. Thibault DELAHAYE - Mme Yvette ANZEAU – M. Gérard CHARVERON – M. Thierry GUILMART – M. Jean-Emmanuel PAILLON.

Avaient donné mandat :

M. Jean SEIGNOLLES à M. Thibault DELAHAYE

M. Gilbert NEXON à M. Serge CORMIER

Mme Patricia CHALUMEAU à M. Dominique CARDOT

Mme Vanessa GHIATI à Mme Catherine MARGATÉ

Mme Dominique CORDESSE (à partir de 21h30) à Mme Françoise GUILLOIS

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L 2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal.

Ayant obtenu la majorité des suffrages, **Madame Michelle Bétous** a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

MADAME LE MAIRE INFORME LE CONSEIL DES EVENEMENTS FAMILIAUX SURVENUS :

Elle se félicite de la naissance de :

- **Khoudiedji**, le 21 décembre 2008, fille de **M. Lassana Cissé**, adjoint technique au Centre Technique Municipal.
- **Tia**, le 24 décembre 2008, fille de **Mme Cécile Naudé**, agent administratif au Centre Municipal de Santé.
- **Emma et Chloé**, le 30 décembre 2008, jumelles de **Mme Céline Bisson**, agent d'entretien au Centre Municipal de Santé et de **M. Cyril de Francesco**, serrurier au Centre Technique Municipal.
- **Lilou**, le 27 janvier, fille de **Mme Stéphanie de Francesco**, agent d'entretien dans les écoles, et de **M. David de Francesco**, garde urbain.
- **Léo**, le 10 février, petit-fils de **Mme Catherine Picard**, Maire adjointe.

Elle déplore le décès de :

- **Monsieur Michel Guillemard**, le 9 janvier 2009, père de **Melle Florence Guillemard**, employée à la bibliothèque municipale. Frère de **M. Claude Guillemard**, employé au garage municipal, et de **M. Pascal Guillemard**, plombier au Centre Technique Municipal.
- **Monsieur Roger Goncalvès**, décédé brutalement le 9 février, un militant d'une amicale de locataires de la rue de la Tour, très connu dans son quartier, père de **M. Thierry Goncalvès**, ancien Conseiller Municipal. L'équipe municipale lui rendra un dernier hommage lundi matin.

ADOPTION DE COMPTES RENDUS ANALYTIQUES

Les Conseillers Municipaux adoptent à l'unanimité les comptes rendus analytiques des Conseils Municipaux du 30 septembre 2008, 25 novembre 2008 et 17 décembre 2008.

Mme le Maire prend en compte la demande de **M. Guilmart** souhaitant que les comptes rendus soient distribués un peu plus tôt.

AFFAIRES EXAMINÉES PAR LES COMMISSIONS CONCERNÉES ET QUE L'ASSEMBLÉE ADOPTE SANS DÉBAT :

Les décisions ci-dessous ont été adoptées par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

ENSEIGNEMENT :

- Modification du secteur scolaire de l'école maternelle Fernand Léger pour l'année scolaire 2009-2010.

Le Conseil Municipal approuve la modification du secteur scolaire de l'école maternelle Fernand Léger pour l'année scolaire 2009-2010. Les enfants habitant au 5 rue Gambetta et du 12 au 18 rue Chauvelot sont rattachés au secteur de l'école maternelle Fernand Léger, pour une année.

- Remboursements intercommunaux des frais de scolarité.

Le montant des frais de fonctionnement pour les remboursements intercommunaux des frais de scolarité est fixé à 762,25 €.

FINANCES :

- Régie de recettes pour le droit de stationnement sur la voie publique : remise de débet de 1 075 euros pour le régisseur.

Le Conseil Municipal autorise une remise de débet de 1 075 euros au régisseur de la « régie de recettes pour le droit de stationnement sur la voie publique » et autorise Madame le Maire à passer l'écriture comptable nécessaire à cette remise. Cette somme correspond au dysfonctionnement de certains horodateurs.

INTERCOMMUNALITÉ - SUD DE SEINE :

- Modification des statuts de la Communauté d'agglomération Sud de Seine relatifs aux compétences facultatives.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Sud de Seine relatifs aux compétences facultatives afin de régulariser l'intitulé de la compétence facultative au titre des équipements sportifs et culturels et afin d'étendre les compétences facultatives au projet « AUTOLIB ».

- Avenants aux conventions de mise à disposition de matériels et de personnels pour la collecte des déchets ménagers et pour l'assainissement.

Le Conseil Municipal approuve les avenants de prorogation aux conventions de mise à disposition de matériels et de personnels pour la collecte des déchets ménagers et pour l'assainissement et autorise Madame le Maire à les signer.

JEUNESSE :

- Transformation des barèmes des modalités d'attribution des bourses municipales pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Le Conseil Municipal accepte la transformation des barèmes des modalités d'attribution des bourses municipales pour les jeunes de 16 à 25 ans.

PERSONNEL :

Les transformations de postes suivantes sont autorisées à compter du 1^{er} mars 2009 et seront imputées sur les comptes budgétaires 641/645 :

- la transformation, dans la filière médico-sociale, d'un poste de rééducateur de classe normale en un poste d'infirmier de classe normale. Cette opération sans incidence financière

- la transformation, dans la filière technique, d'un poste de contrôleur de travaux en un poste de technicien supérieur et de 3 postes d'adjoint technique de 2^e classe en 3 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe. La dépense correspondante s'élève à 192 € mensuels bruts (charges comprises).

- Revalorisation des prestations d'action sociale au titre de l'année 2009.

Le Conseil Municipal autorise la Revalorisation des prestations d'action sociale au titre de l'année 2009 dans la limite des taux fixés par la circulaire ministérielle de la fonction publique du 15 janvier 2009.

- Attribution vestimentaire au personnel communal pour l'année 2009.

Le Conseil Municipal fixe le montant de l'attribution vestimentaire au personnel communal pour l'année 2009 aux mêmes taux qu'en 2008 : Bon de bleu à 72,87 € et Bon de blouse à 43,60 €. La dépense est imputée sur le compte 60636.

- Délégation de consultation au Centre Interdépartemental de Gestion.

Le Conseil Municipal autorise la délégation de consultation pour l'étude des garanties au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG). Le contrat d'assurance pour les risques statutaires souscrit auprès du CIG arrive à échéance le 31 décembre 2009 et le Centre de gestion doit engager une procédure de mise en concurrence pour le nouveau contrat.

URBANISME :

- Cession d'un bien immobilier sis 11 rue du docteur Ménard cadastré section D n° 2.

Le Conseil Municipal autorise la cession d'un bien immobilier sis 11 rue du docteur Ménard cadastré section D n° 2 à Monsieur Widhoff pour le prix de 48 000 €, prix compatible avec l'avis des services fiscaux.

- Acquisition de biens immobiliers sis 54 avenue Pierre Brossolette – lots de copropriété n° 152-154-207-160-161-210-170-171-206

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de biens immobiliers sis 54 avenue Pierre Brossolette (lots de copropriété n° 152-154-207-160-161-210-170-171-206) pour un prix total de 106 116 €. Ce montant est basé sur le prix fixé par le juge de l'expropriation, saisi en juin 2008.

AFFAIRES SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL POUR EXAMEN, DISCUSSION ET DELIBERATION

FINANCES :

Adoption du projet de budget primitif pour l'exercice 2009.

Rapporteur : Mme le Maire

Le présent rapport a pour objet de présenter au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2009. Ce projet de budget a été élaboré dans un contexte particulièrement difficile, marqué à la fois par la crise financière, économique et sociale qui frappe notre pays, et se traduit par de plus grandes difficultés pour nos concitoyens, par la poursuite de réformes engagées par le gouvernement qui portent atteinte au service public – en témoignent les nombreuses manifestations actuelles sur l'éducation, la santé et l'école par exemple –, par l'étranglement des collectivités territoriales avec des réductions de dotations d'Etat, le transfert de charges sans compensations correspondantes qui se poursuivent inéluctablement – il en sera donné un exemple au cours du Conseil Municipal avec la question des passeports. Cette situation, dénoncée encore au congrès des Maires au mois de novembre, n'a cessé de s'aggraver ces dernières années et inquiète un nombre grandissant de maires qui se demandent s'ils pourront maintenir les services à la population.

Dans le même temps, le nombre d'élus locaux, de maires et de conseillers municipaux qui comptent augmenter la fiscalité pour financer la gestion de leur ville et leurs projets s'est sensiblement accentué : autour de Malakoff, Boulogne va augmenter ses impôts de 20%, Asnières de 17%, Paris l'a fait de 9% au mois de décembre, même Neuilly et des villes bien plus riches que Malakoff pensent augmenter leurs impôts au moment du vote du budget, certainement en mars. Il faut savoir qu'aujourd'hui, certains maires envoient leur budget au préfet pour qu'il l'équilibre ; d'autres, qui les avaient votés en décembre, les revoient fortement à la baisse.

Pour couronner le tout, le Président de la République vient d'annoncer la suppression de la taxe professionnelle en 2010, sans aucune concertation avec les élus et sans proposition sérieuse de remplacement, car il faudra plus qu'une taxe carbone pour combler ce manque à gagner de 8 milliards d'euros. C'est du moins le chiffre cité car en réalité, pour les élus, la taxe professionnelle représente 23 milliards d'euros (45% des ressources des collectivités locales) et se monte à 30 milliards avec les compensations de l'Etat.

Au niveau de la communauté d'agglomération Sud de Seine, les principales ressources sont justement cette taxe professionnelle ainsi que la Dotation Globale de Fonctionnement Intercommunale (la DGFI). Le 12 février 2009 aura lieu la discussion sur les orientations budgétaires à la communauté d'agglomération, Mme le Maire a donc demandé au Directeur général de Sud de Seine de donner quelques chiffres, notamment la part de la TPU et la part de la DGFI. Pour la communauté d'agglomération Sud de Seine, la part de la TPU se montait l'année dernière (chiffre à peu près équivalent à celui de cette année) à 50 M€ et la DGFI à 4 M€. La taxe professionnelle sera donc diminuée ou supprimée, personne ne le sait encore ; le gouvernement a fait savoir qu'elle serait compensée à l'euro près, mais il est bien connu, pour Mme le Maire, que les compensations à l'euro près sont assez rares... Personne ne sait donc très bien aujourd'hui comment la taxe professionnelle sera compensée.

Les finances locales ne sont pas simplement une affaire de chiffres, de comptabilité, elles ont une incidence directe sur la vie tant économique que sociale des territoires. Elles concernent des hommes, des femmes, des enfants qui verront leur vie quotidienne

s'améliorer ou se détériorer en fonction des orientations prises notamment par le budget de l'Etat. Ces dernières sont d'ailleurs inquiétantes. Avec la mise en place de la révision générale des politiques publiques, c'est la diminution de la dépense publique qui est décidée, au moment même où les populations, fragilisées par la crise, vont avoir encore plus besoin de services publics et d'actions publiques, maillons essentiels pour aider ceux et celles qui en ont besoin. Ces orientations visent à détruire tout ce qui fonde la solidarité dans ce pays, et ce ne sont pas les banquiers et les entreprises du CAC 40 qui sont les victimes de la crise, mais bien d'abord les salariés, les retraités et les populations des villes. Or, la réponse à la crise par le gouvernement s'est traduite dans un premier temps par le déblocage, alors que les caisses étaient soi-disant vides, de 360 milliards pour la sphère financière, sans contrepartie, ce qui équivaut à neuf fois le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement et à plus d'une fois et demie les dépenses totales des collectivités locales et de tous leurs groupements.

Quant au Plan de relance de 26 milliards dont seulement en réalité 5 à 6 milliards sont des crédits nouveaux, refusant obstinément une relance par la consommation, il est axé sur un investissement minimaliste bien en deçà des besoins et des attentes de la population en matière de logement, de santé ou d'éducation. Plusieurs associations d'élus locaux pointent que ce Plan de relance finance des projets de l'Etat mais qu'il n'a fait l'objet d'aucune consultation préalable des collectivités alors que toutes sont concernées et qu'elles représentent 75% des dépenses d'investissement dans ce pays.

Les conséquences budgétaires de cette crise se traduisent par le ralentissement des recettes courantes, en particulier par une baisse conséquente des droits de mutation et la hausse soutenue des dépenses de fonctionnement. Comme un certain nombre de collectivités, c'est au prix de gros efforts que la Municipalité a équilibré ce projet de budget, contrainte de programmer une hausse d'impôts locaux avec une prévision d'emprunt de 4 489 000 € contre 9 776 000 € en 2008, soit 54% de moins. La commune freine ainsi la progression de sa dette en capital et la charge financière qui en résulte, imputée en fonctionnement.

Cependant, malgré la situation particulièrement délicate, la commune s'efforce de poursuivre ses engagements pris devant la population en maintenant ses orientations de solidarité et de développement durable, des prestations utiles à tous en investissant dans l'aménagement des infrastructures indispensables au développement de la ville.

La préparation de ce budget 2009 s'est effectuée dans des conditions difficiles et Mme le Maire remercie vivement tous les services municipaux pour leur mobilisation tout au long d'un processus de préparation budgétaire qui les a beaucoup sollicités, ainsi que M. Ngaleu, responsable financier, qui a passé beaucoup de temps sur ce budget.

I Section d'investissement

Les dépenses d'investissement se montent à 13 254 000 €. Les dépenses en capital c'est-à-dire le remboursement de la dette communale représentent 23% des dépenses réelles d'investissement contre 77% des dépenses d'équipement qui regroupent le renouvellement des matériels, les travaux de bâtiments, de voirie et de l'environnement.

A – Les dépenses d'équipement

1- Les travaux de bâtiments :

L'ensemble des crédits prévus pour les divers travaux est de 4 131 995 € dont :

- 1 067 000 € pour les travaux de l'extension et de réaménagement de la bibliothèque,
- 962 000 € pour l'aménagement de la salle de répétition sis boulevard de Stalingrad,
- 210 000 € pour la rénovation du parquet de la grande salle du gymnase Rousseau,

- 200 000 € pour la rénovation de la chaufferie à l'école Fernand Léger primaire et maternelle.

2 - Les travaux de voirie :

Le montant total des crédits inscrits est de 1 780 000 € pour les travaux dont :

- 540 000 € pour la municipalisation de l'avenue A. Dumont,
- 300 000 € pour aménager le boulevard H. Barbusse, le trottoir de la rue des Roissys...
- 150 000 € pour l'aménagement des rues Hoche, Paul Vaillant Couturier, après la livraison des bâtiments qui vont être occupés par les Mutuelles Apri et Ionis situées rues Hoche et Paul Vaillant Couturier.

3 - Les travaux d'environnement :

Le montant total des travaux prévus est de 328 500 € dont 308 500 € pour les espaces verts et jardins et 20 000 € pour la propreté.

4 - Les opérations d'urbanisme :

Le montant total prévu pour les opérations d'urbanisme est de 1 111 000 euros dont :

- 974 000 € pour l'acquisition du n°78 rue Etienne Dolet (éviction commerciale de Pum Plastiques), 5, passage du Petit Vanves (appartenant au Conseil Général). Une réunion a eu lieu le 10 février 2009 sur la ZAC Etienne Dolet où seront construits des logements, des bureaux et des espaces publics sur l'ensemble de la ZAC. Le 5, passage du Petit Vanves est une propriété que le Conseil général veut vendre à la Ville et qui se situe dans un périmètre d'étude.

5 - Renouvellement ou acquisition de matériels, dont 157 700 € pour les véhicules ; pour les matériels informatiques, 244 020 € et pour les matériels médicaux, 400 895 euros.

6 – Subvention d'équipement : montant inscrit au budget : 1 835 000 euros dont :

- 1 700 000 € à verser à l'OPH de Malakoff pour la rénovation des logements sociaux. La commune attend toujours l'aide à la pierre de l'Etat qui transite par le département pour la résidentialisation de Maurice Thorez. Mme le Maire est de nouveau intervenue le lundi précédent à la commission permanente auprès de M. Boulanger, lequel a dit que cela devrait se régler en 2009.
- 135 000 € à verser à la SA HLM « Le Logement Francilien » pour la réservation des 3 logements sur l'opération de construction de 28 logements sociaux à 29/33 rue Gabriel Péri.

B – Les dépenses en capital d'emprunt

Le remboursement de la dette en capital est de 3 067 716 € contre 2 708 036 € en 2008 ; soit une hausse de 13%. Cette hausse s'explique par le recours ces dernières années à l'emprunt pour financer la construction de la Maison de la Vie Associative, les travaux de réaménagement du centre municipal de santé, les travaux d'aménagement de la salle de répétition du boulevard de Stalingrad, les équipements publics de la ZAC Béranger/Louis Blanc, l'extension de l'école primaire et maternelle Paul Langevin, les acquisitions immobilières,...

Les recettes d'investissement

A – Le FCTVA – le fonds de compensation de la TVA

Le montant de base pour le calcul du FCTVA de l'exercice 2009 est le montant des dépenses réelles d'équipements communaux réalisés en 2007. Ce montant susceptible

d'être éligible est de 11 000 000 €. Mme le Maire souhaite rappeler que pour 2009 le gouvernement a décidé d'inclure le FCTVA dans l'enveloppe normée des dotations dans le but de faire croire que la participation de l'Etat augmentait. Or, comme l'ont rappelé les élus locaux et comme l'a reconnu d'ailleurs le ministre du Budget lui-même, le FCTVA est un remboursement aux collectivités et non une dotation.

Mais cela lui a permis de gonfler une enveloppe normée – donc FCTVA + DGF – de 663 M€, un véritable tour de passe-passe.

Le taux appliqué par les services de l'Etat au montant définitivement retenu est de 15,482 %. A partir de ces deux éléments (Taux et base éligible), le FCTVA pour l'exercice 2009 a été estimé à 1 500 000 euros.

B – Les subventions

- La subvention du Conseil Régional de 59 526 € pour l'informatisation de la bibliothèque discothèque Pablo Neruda (7 029 €) et pour l'équipement numérique de la salle de répétition « La Fabrique des Arts » (52 496 €) ;

- Les subventions pour un montant total de 276 026 € dont 32 258 € du Conseil général de la Haute Savoie pour les travaux de sécurité au centre de vacances de Megève et 243 868 € de subvention du Conseil général des Hauts-de-Seine au titre des travaux de sécurité et d'aménagement dans les centres de vacances, les travaux de consolidations des sols de l'école maternelle Paul Langevin, les travaux dans les rues de la Tour, Raffin et Joliot Curie.

- Les subventions du SIPPAREC pour 96 467 € pour les rénovations de l'éclairage public dans diverses rues.

- Une subvention « parlementaire » de 15 000 euros pour l'installation à la mairie d'un élévateur destiné aux personnes à mobilité réduite (réserve parlementaire de la Députée) et une autre de 70 000 € de Mme Gonthier-Maurin, sénatrice des Hauts-de-Seine, pour l'aménagement du jardin du Centenaire.

C – Les autres recettes

- Les produits de cessions immobilières. Une somme de 2 446 500 € est inscrite au projet de budget. Ces cessions concernent la vente du terrain situé au 152 boulevard Camélinat pour l'extension des locaux d'entreprise ; d'un logement au 17/19 rue Legrand, de 2 immeubles rue Pierre Larousse,

- Les taxes d'urbanisme (taxe locale d'équipement, dépassement du plafond légal de densité). Une prévision de recettes de 1 449 300 € est inscrite au projet de budget.

I Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 2% et sont de 42 989 000 €. Deux types de dépenses : les dépenses de gestion courante (charges de personnel, charges à caractère général et autres charges de gestion) représentent 94% des dépenses réelles de fonctionnement et les charges financières c'est-à-dire les intérêts payés sur les dettes communales (5% des dépenses réelles de fonctionnement).

A – Les dépenses de gestion

- Les frais de personnel inscrits au projet de budget sont de 26 643 711 € contre 26 660 928 € en 2008 si nous prenons en compte le budget primitif et les décisions modificatives (c'est-à-dire la totalité de la dépense sur le personnel communal) ; soit une

légère baisse de 0,06 %. En revanche la hausse est de 5 % (26 643 711 € contre 25 490 014 € en 2008) si nous ne prenons en compte que le budget primitif. Mme le Maire rappelle que la très grande majorité des services de la commune sont en régie directe, que le nombre d'agents correspond à la diversité et à la qualité des services rendus à la population. Sans nier le bien-fondé et la réactivité de la gestion du personnel ces dernières années, en ayant la volonté de maintenir les activités et les services en direction du personnel et de bonnes conditions de travail pour ce même personnel, la commune est dans un nouveau contexte budgétaire qui va la contraindre à contenir la masse salariale dans les limites de 2008 tout en tenant compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), c'est-à-dire les avancements de grade... Pour cela, une réflexion plus poussée est engagée avec tous les services sur l'efficacité et l'efficience de chacun des dispositifs de la commune.

- Les achats de biens et services. C'est le 2^e grand poste qui contribue au fonctionnement des services municipaux. Le crédit inscrit est de 8 707 673 € (dont 1 133 935 € pour l'électricité, 1 155 420 € pour les fournitures des petits équipements utilisés pour les réparations sur les biens mobiliers et immobiliers, 688 740 € pour les contrats de maintenance passés par la commune) contre 9 172 311 € en 2008 ; soit une baisse de 5% qui résulte d'un « effet prix » et d'un « effet volume ».

L'« effet prix » retrace le coût de ces diverses composantes de la dépense publique locale. Par exemple la baisse des prix de fournitures énergétiques, des petits équipements, de la prime d'assurance grâce au renouvellement des marchés en 2008.

L'« effet volume » retrace l'amélioration et l'augmentation des services rendus à la population. Par exemple, l'agrandissement du centre municipal de santé va contribuer à l'amélioration des services de santé rendus à la population et à des dépenses supplémentaires en termes d'équipements nouveaux et de leurs contrats de maintenance. L'ensemble ressort à la baisse car les services ont été invités à limiter les dépenses.

- Les autres dépenses de gestion : avec un crédit de 2 630 032 euros en 2009 contre 2 993 200 € en 2008, elles sont en baisse de 9 % et représentent 7 % des dépenses de gestion. Ces baisses s'expliquent par le transfert à Sud de Seine « des participations obligatoires au service incendie » pour 445 629 € et par la baisse des subventions aux associations de droits privés qui passent de 1 046 821 € en 2008 à 958 788 € en 2009 y compris la subvention à l'Union Sportive de Malakoff.

B – Les charges financières

Ce sont les intérêts payés sur les dettes communales. Le montant inscrit au budget est de 2 030 000 € contre 1 666 000 € en 2008. Cette hausse de 22 % s'explique par de nombreux investissements réalisés depuis quelques années et qui ont été financés en partie par le recours aux emprunts. L'objectif aujourd'hui est de stabiliser puis de réduire ces charges.

Les recettes de fonctionnement :

A – Les recettes de gestion courantes

- Les recettes fiscales : le montant inscrit est de 12 059 136 € contre 10 302 162 € en 2008 ; soit une hausse globale de 17% qui s'explique par quatre facteurs :

- 1) La loi de finances 2009 fixe le coefficient de revalorisation des bases des impôts locaux à 2,5% ;
- 2) La variation physique des bases a été estimée à 0,50% ;

3) La révision des taux des abattements sur la base d'imposition des habitations principales adoptée par le conseil municipal du 30 septembre 2008. Les abattements pour charges de familles sont reportés en 2010 puisque la délibération envoyée avait été réalisée sur le modèle de la maquette du Trésor et que la maquette a changé entre temps. Toujours est-il que les abattements nouveaux pourront être appliqués sur la base mais pas sur les charges de famille, qui restent comme ils étaient.

4) - La hausse des taux des impôts locaux de 9 % pour la taxe d'habitation et pour la taxe sur le foncier non bâti et de 13% pour la taxe sur le foncier bâti. Il convient de rappeler que ces majorations des taux s'appliquent à des bases qui restent très faibles à puisque Malakoff est respectivement 35^e et 36^e sur l'ensemble du département. Même avec cette augmentation, les impôts restent sous la moyenne départementale. Le fait d'ailleurs de n'avoir augmenté les taux que de 3,5% entre 1998 et 2008, laisse une marge fiscale non négligeable. Mme le Maire rappelle également que le nombre de foyers fiscaux exonérés totalement sur la ville est de 985 et le nombre de foyers dégrévés est de 388.

- Les droits de Mutation :

Ce sont les droits que les villes touchent sur chaque vente réalisée sur la ville. Le montant inscrit en recette de fonctionnement est de 1 250 000 € contre 1 550 000 € en 2008. La contraction du marché immobilier explique la baisse de cette recette. En 2008, la recette était de 1 115 084 € contre 1 427 210,51 € en 2007. Cette taxe est répartie entre le département (60% pour le département des Hauts-de-Seine) et la commune (40%). D'ailleurs, au moment du débat d'orientations budgétaires, le 6 février dernier, le département des Hauts-de-Seine, a dit s'inquiéter beaucoup de cette baisse des droits de mutation. Ils ont tout de même inscrit la même somme que l'année dernière, c'est-à-dire 281 M€ et en ont obtenu fin 2008, 385 M€.

- Les dotations et subventions :

Si le gouvernement a affiché dans son budget une augmentation de 2 %, c'est grâce à l'artifice largement dénoncé de l'intégration du fonds de compensation de la TVA dans l'enveloppe, car si l'on compare, à composition équivalente, l'ensemble des dotations entre 2008 et 2009, on ne constate que 0,8 % de progression.

Aujourd'hui, des maires s'étonnent beaucoup quand ils reçoivent la signification de leur DGF : il y a 15 000 communes en France sur 36 000 qui reçoivent en 2009 une dotation moindre que celle de 2008. Les choix du gouvernement ne vont donc pas contribuer une fois de plus à réduire les inégalités mais, par contre, les collectivités seront contraintes de solliciter les contribuables locaux. À Malakoff, lorsque l'on compare l'évolution de la dotation forfaitaire de fonctionnement par rapport au taux d'inflation entre 2001 et 2008, il y a un manque à gagner chaque année, et cette année ce chiffre se monte à 122 629 €.

- La dotation forfaitaire : le montant de 6 922 588 € inscrit a été revalorisé de 1 % (taux généralement utilisé par l'Etat). L'inflation, en 2008, est de 2,8 %. Selon le calendrier publié par le ministère de l'Intérieur, le montant officiel ne sera connu qu'après la première quinzaine du mois de février 2009.

- La dotation de solidarité urbaine (DSU), de 265 555 € est identique à 2008 alors que la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 avait prévu son augmentation de + 5% par an jusqu'en 2009. Mme le Maire rappelle la bataille qui avait eu lieu à ce sujet en fin d'année, quand le gouvernement parlait de la supprimer. La DSU est donc la même cette année pour Malakoff mais sera supprimée en 2010.

- Les subventions des organismes sont de 2 353 821 € contre 2 264 656 € en 2008 .

- Les recettes tarifaires :

Il s'agit de la participation des usagers à un certain nombre de prestations de services offertes par la ville. Une prévision de recettes tarifaires de 5 384 705 € est inscrite au

projet de budget 2009 contre 4 871 922 € en 2008 ; soit une hausse de 11 % par rapport à 2008.

Avec 4 210 000 €, les redevances et droits de services à caractère social représentent l'essentiel de ces recettes.

Les autres produits de gestion courante : 1 146 709 €, essentiellement des revenus locatifs.

B – Les produits financiers et exceptionnels

Le montant inscrit est de 229 480 € dont 177 480 € pour les produits exceptionnels (remboursements d'assurance en cas de sinistre ou remboursements de contentieux lorsque ceux-ci sont gagnés).

III Equilibre du projet de budget

A – Equilibre de la section de fonctionnement

Recettes de l'exercice : 42 989 364 euros

Dépenses de l'exercice : 42 989 364 euros

Dont 2 692 470 € de prévision de capacité d'autofinancement au profit de la section d'investissement.

B – Equilibre de la section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre avec une prévision d'emprunt de 4 491 834 €.

Dépenses de l'exercice : 13 254 824 euros

Recettes de l'exercice : 13 254 824 euros

Dont 2 692 470 € de prévision d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

C – Total budget

Dépenses de l'exercice : 56 244 188 euros

Recettes de l'exercice : 56 244 188 euros

Pour conclure, malgré la forte contrainte financière qui pèse sur les finances, la Municipalité continuera, par une gestion sérieuse et responsable avec l'ensemble des personnels, de contribuer à répondre du mieux possible aux besoins, aux attentes de l'ensemble des habitants de Malakoff. Bien évidemment, la Majorité participera et appellera les habitants à participer avec elle à toutes les actions pour une réforme véritable de la fiscalité locale, qui attribue aux communes les moyens de mieux répondre aux besoins des habitants.

		DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 069 716	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	236 120	
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	1 835 000	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 413 588	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 611 000	
040	OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	89 400	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		2 949 300
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		585 320
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		4 491 834
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		2 446 500
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		390 000
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		2 391 870
TOTAL INVESTISSEMENT		13 254 824	13 254 824

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
----------------------------------	--	--	--

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 707 673	
012	CHARGES DE PERSONNEL	26 643 711	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 630 032	
66	CHARGES FINANCIERES	2 200 500	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 578	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	390 000	
042	OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 391 870	
013	ATTENUATION DE CHARGE		560 000
70	PRODUITS DE GESTION COURANTE		5 384 705
73	IMPOTS ET TAXES		23 770 736
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		11 802 219
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1 146 709
76	PRODUITS FINANCIERS		6 115
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		229 480
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		89 400
	TOTAL DE FONCTIONNEMENT	42 989 364	42 989 364

Le Conseil Municipal, par 31 voix pour dont 5 mandats,
 - Adopte le budget primitif de la ville pour 2009, équilibré en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement à 42 989 364 euros et pour la section d'investissement à 13 254 824 euros.

Les membres de l'opposition, par 4 voix, votent contre.

Pour le vote des subventions aux associations, les Conseillers Municipaux représentant la ville au sein de ces associations n'ont pas voté pour la subvention accordée par la ville à chacun en ce qui le concerne. (voir document annexe)

M. Charveron souhaite poser deux questions techniques. L'une sur le « Renouvellement ou acquisition de matériel. Matériel roulant : 157 700 € », c'est-à-dire 1 035 000 francs – M. Charveron ajoute qu'il préfère donner la traduction en francs car un grand nombre de personnes, dans le monde de la finance, a un problème de transfert entre ces valeurs. M. Charveron souhaite savoir si ce matériel roulant comprend le car dont la Municipalité avait rappelé l'acquisition lors d'un Conseil précédent.

Mme le Maire répond qu'un car a été acheté en 2008, dont la mise en service a fait l'objet d'un article dans Malakoff Infos de ce mois-ci. Un autre car n'est pas prévu, et le matériel dont il est question concerne du matériel roulant utilitaire tel que des camions. Mme le Maire propose d'en donner la liste à M. Charveron s'il la souhaite.

M. Charveron répond que cela n'est pas nécessaire, qu'il souhaitait juste poser cette question car la somme est tout de même assez importante. Mais s'il s'agit de matériel roulant utilitaire, c'est donc un cas de nécessité de renouvellement et il n'y a, par conséquent, aucun problème.

Mme le Maire précise qu'il y a entre autre le camion frigorifique de la cuisine centrale ainsi que des voitures pour les besoins de nécessité de service. Le garage avait d'ailleurs proposé une somme plus importante, mais il n'a été retenu que le strict nécessaire, et la somme a été diminuée. Mme le Maire renouvelle sa proposition d'en fournir la liste à M. Charveron.

M. Charveron répond qu'il en prendra connaissance, à l'occasion mais que cela n'a aucun caractère d'urgence.

La 2^e question concerne le matériel informatique : 244 020 €, c'est-à-dire 1 575 000 F. M. Charveron constate que cela sous-entend que le matériel informatique, qui constitue un bien immobilisé à la commune de Malakoff, doit être devenu totalement désuet. En effet,

étant donné les prix du matériel informatique aujourd'hui, 244 020 € représentent une somme substantielle.

Mme le Maire le reconnaît volontiers, mais avoue qu'elle n'est pas spécialiste en informatique, contrairement à d'autres membres du Conseil, et qu'elle laissera Mme Picard en parler. Mme le Maire se déclare néanmoins plutôt d'accord avec M. Charveron, bien que la responsable du service informatique, à qui elle fait tout à fait confiance, lui ait démontré qu'il n'y avait effectivement rien de plus rapidement obsolète que le matériel informatique et qu'il était nécessaire d'en changer tous les quatre ou cinq ans.

M. Charveron dirait même tous les trois ans, voire deux ans pour certains matériels. Quand bien même, ce n'est pas parce qu'un matériel est réputé obsolète au bout de deux ans que l'on ne peut pas le renouveler au bout de six ans. M. Charveron dispose lui-même d'un ordinateur qui a six ans mais qui fonctionne parfaitement bien, que ce soit en gestion organique, en comptabilité ou autre.

Mme Picard signale que le parc informatique de la Municipalité est assez intéressant et qu'il en est fait long usage. En effet, après avoir été utilisé dans certains services pour les logiciels de données, le matériel informatique connaît une deuxième, voire une troisième vie dans les écoles ...ou les bureaux des élus ! Mme Picard invite d'ailleurs qui le souhaite à constater que cela se passe sans problème.

De fait, si la somme est assez importante cette année, c'est en raison du renouvellement des serveurs, le « nerf de la guerre » des ordinateurs. Il est en effet indispensable de disposer d'un matériel performant et les serveurs utilisés jusque-là sont réellement dépassés. Le système sera donc entièrement changé et, sans entrer dans les détails, Mme Picard précise qu'il s'agit d'une méthode virtuelle, c'est-à-dire que trois serveurs vont se démultiplier en vingt serveurs virtuels. Voilà qui explique ces nouveaux frais cette année.

M. Charveron précise qu'il ne fait pas de sémantique, qu'il ne cherche pas à faire du français, mais trouve simplement que 244 000 € est une somme vraiment importante, d'autant plus que le contenu de l'ensemble des propos entendus jusqu'à présent se situait plutôt sur un plan de réduction, comme tout le monde aujourd'hui est amené à le faire – sauf les stations de sports d'hiver qui sont pleines jusqu'à 98%, mais c'est là un autre problème...

Mme le Maire précise que, en dehors des nouveaux serveurs pour la sécurité, de nouveaux logiciels sont également prévus pour un certain nombre de services. Mme le Maire tient toutefois à faire remarquer qu'elle s'est entretenue avec la responsable informatique et que la dotation pour ce budget a été également réduite. Elle pense par ailleurs qu'il est indispensable de disposer de tous ces outils pour travailler dans de bonnes conditions aujourd'hui et fait une nouvelle fois totalement confiance à la responsable de ce domaine. Cette responsable a d'ailleurs rédigé une note très intéressante sur le parc informatique de la Ville qui pourrait être distribuée à l'ensemble du Conseil Municipal.

Mme Picard rappelle que c'était justement sur une proposition de Mme le Maire.

Mme le Maire se souvient en effet l'avoir dit en Bureau municipal.

Mme Gabriel souhaite à nouveau poser une question déjà formulée en commission le vendredi précédent. Elle s'avoue intriguée, dans le document budgétaire, en page 38, par la ligne 64-131 (section de fonctionnement) : « Rémunération principale des non-titulaires ». Cette somme passe en effet de 2,6 M€ à 3 M€, à une période où la Municipalité souhaite arrêter les embauches – les années précédentes ayant connu tout de même une période plus faste avec une vingtaine d'embauches. Comment expliquer cette augmentation ?

Mme le Maire regrette de ne pouvoir en donner le détail d'après les documents dont elle dispose mais qu'une note sera rédigée à l'intention de Mme Gabriel.

Mme Gabriel fait à nouveau part de son inquiétude sur cette différence importante et rappelle que la question avait déjà été posée en commission.

Mme le Maire demande à Madame Sanchis, Directrice Générale Adjointe chargée notamment du secteur des ressources humaines de l'éclairer.

Mme Sanchis indique qu'il n'y a aucune augmentation si l'on compare Budget primitif et décision modificative 2008 et budget primitif 2009. En effet, la Décision Modificative 2008, votée après le budget primitif 2008, n'apparaît pas dans le document du budget primitif 2009.

Mme le Maire demande si cette réponse convient à Mme Gabriel et rappelle que Mme Sanchis est la responsable du personnel.

Mme Gabriel souhaiterait savoir si cela signifie qu'il n'y a pas eu d'augmentation des rémunérations des vacataires, ce qui était le sujet de sa question.

M. Paillon déclare avoir plusieurs points à aborder en espérant ne pas être trop long. Il souhaite faire une première remarque d'un point de vue général. Même si cela n'apparaît pas nettement dans la présentation, M. Paillon note toutefois un changement de cap dans la politique fiscale de Malakoff. C'est en quelque sorte la fin de son exception fiscale. Il est d'ailleurs peu probable que dans les années futures Malakoff revienne en arrière, qu'elle retrouve la situation qu'elle a connue, parce qu'elle rentre désormais dans un cycle d'augmentations. Durant toutes ces années – pendant dix ans, Mme le Maire l'a rappelé –, la Ville est restée dans une réelle modération fiscale, une particularité de Malakoff. Mais aujourd'hui, ce 11 février, cela change et M. Paillon va développer en quelques mots la raison de ce changement.

Il a retenu quelques chiffres clés dans ce budget, quatre principalement : Tout d'abord, les 22% d'augmentation des charges financières le surprennent. Ce n'est pas peu, sachant que les charges financières sont le remboursement des intérêts de la dette. Lors du dernier Conseil, M. Paillon se souvient pourtant que Mme le Maire avait dit qu'il n'y avait pas d'emprunts « toxiques ».

Mme le Maire confirme ce dernier point.

M. Paillon fait part de sa 2^e question sur l'augmentation de 5 % en dépenses de fonctionnement et de personnel, tandis que les dépenses d'investissement connaissent quant à elle une forte baisse. Il pense que celles-ci sont pourtant importantes, particulièrement dans une phase de crise, pour préparer l'avenir.

Le 3^e point porte sur l'augmentation de 17 % des impôts locaux, chiffre à retenir selon lui, une pression fiscale jamais vue à Malakoff. Soit, Boulogne-Billancourt prévoit une augmentation de 20 % et Asnières de 17 %, mais il n'y a aucune gloire à se comparer à ces communes. Ce sont des taux élevés.

Mme le Maire fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'une augmentation de 17 %, mais de 13 % et 9 % pour l'instant.

M. Paillon a retenu que ce sont les taux qui augmentent de 9 ou 13 %, mais que si l'on inclut les bases – c'est écrit en tout cas dans le document – la pression fiscale est bien de 17 %.

Mme le Maire fait remarquer que ce n'est pas ainsi que le calcul s'effectue.

M. Paillon certifie que ces 17 % ont bien été écrits. Il reconnaît que cela peut néanmoins se comprendre, qu'il en a, sans doute, été discuté avec le Trésor public pour fixer les taux mais déclare que ce qui l'inquiète le plus, c'est le chiffre des cessions immobilières : 2,5 M€. C'est beaucoup plus que les 1,4 M€ que va rapporter le produit de l'impôt.

M. Paillon fait remarquer qu'il n'y a pas de liste précise de ces ventes programmées, qu'il ne sait pas s'il est possible de les obtenir mais qu'elles seraient les bienvenues pour éclairer le Conseil. Ce que voudrait dire surtout M. Paillon, c'est que la vente de ces « bijoux de famille » ne pourra se faire qu'une seule fois. La commune cède ses biens

immobiliers. Le plus préoccupant est que cela se passe dans un contexte économique très déprimé, notamment en matière immobilière. L'immobilier se portant mal, n'y a-t-il pas un risque finalement de vendre à moindre prix et de risquer une décote ? Il sait que ces prix sont fixés avec les services des Domaines, mais que ceux-ci ne fixent jamais très haut...

Mme le Maire fait remarquer que cela dépend des biens estimés.

M. Paillon pense qu'il en est toujours ainsi, que les Domaines fixent toujours un montant plancher et que cela pourra se vérifier lors d'autres Conseils. Ces cessions immobilières ne permettront pas de financer de nouveaux investissements ni le désendettement mais principalement des charges, en tout cas des dépenses de fonctionnement. Ce que M. Paillon souhaiterait savoir, c'est si cela sert à boucler le budget.

Concernant les justifications qui sont apportées, le « c'est la faute de l'Etat » revient régulièrement, selon M. Paillon. Il aurait souhaité, pour éclairer son jugement, apprendre dans les dossiers préparatoires ce que génèrent les transferts de charges de l'Etat comme dépenses supplémentaires pour la commune en termes de charges ou de dépenses de fonctionnement. Il regrette de ne trouver nulle part la réponse, une réponse qui pourtant éclairerait son jugement et éviterait le fameux « c'est la faute de l'Etat ».

Le point suivant concerne l'endettement. Il souhaite faire une proposition car c'est là une chose qui a été indiquée par la Cour des comptes : il serait intéressant, au moment du vote ou du moins de l'examen du compte administratif, d'avoir un débat sur l'endettement. M. Paillon a d'ailleurs transmis une question à ce sujet : la commune est-elle dans un processus de soutenabilité de son endettement, a-t-elle un autofinancement suffisant ? Il dit ne pas avoir eu d'éclaircissement sur ce point. Ceci est une proposition pour le compte administratif.

Troisième point également problématique : les dépenses d'investissement baissent très fortement, tandis que les dépenses de fonctionnement sont très élevées. Chacun critique l'Etat parce qu'il transfère des charges mais la commune elle-même, de son côté, transfère à la communauté d'agglomération. Et ce transfert devrait générer des économies en termes de fonctionnement et de charge de personnel. Or, il apparaît que la commune a exactement les mêmes dépenses de personnel. Le schéma est donc le suivant : il y a une augmentation, une création de personnel au niveau de la communauté d'agglomération, par transfert, tandis que la commune garde toujours les mêmes dépenses de personnel et donc le même nombre de personnel. Ce qui est reproché à l'Etat est finalement fait pour la commune. M. Paillon pense donc que les dépenses de fonctionnement sont très élevées, que celles-ci demanderaient un effort pour être maîtrisées.

De son côté, l'Etat, que l'on critique, a décidé de ne pas renouveler les personnels et les fonctionnaires qui partent à la retraite, du moins un sur deux. M. Paillon se demande donc pourquoi, lorsqu'une part des charges est transférée à la communauté d'agglomération, les dépenses de personnel restent exactement les mêmes. M. Paillon craint que demain, avec ces dépenses de personnel non maîtrisées, la commune se retrouve dans une situation sinon catastrophique, du moins plus délicate qu'aujourd'hui.

Pour conclure, M. Paillon estime que la priorité aujourd'hui de ce budget en phase de crise serait de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de ne pas vendre les biens communaux acquis.

M. Charveron souhaiterait apporter une précision à M. Paillon, qui n'a peut-être pas lu les mêmes lignes que lui, à moins que M. Charveron n'ait peut-être pas tout à fait compris. M. Paillon parlait en point A des recettes de gestion courante, donc les recettes fiscales. Le montant inscrit au budget 2009 est de 12 059 136 € contre 10 302 162 € en 2008, c'est-à-dire une hausse globale de 17 %. C'est peut-être ce pour quoi M. Paillon réclame une explication puisqu'elles figurent au titre de 1 756 974 €, c'est-à-dire près de 12 millions de francs – M. Charveron rappelle qu'il préfère parler en francs parce qu'ils servent de

révélateur ; il suffit de penser au kilo de carottes à 1 € quand hier il n'était encore qu'à 50 centimes.

Il est précisé ensuite que la loi de finances pour 2009 fixe le coefficient de revalorisation des bases des impôts locaux à 2,5 %, puis que la commune estime à 0,5 % la variation physique des bases – M. Charveron souhaiterait avoir une petite explication technique et enfin que la hausse des taux d'impôts locaux est de 9 % pour la taxe d'habitation et de 13 % pour le foncier non bâti – alors que, de mémoire, en septembre il avait été dit que cette augmentation serait de 89 € par foyer fiscal. M. Charveron dit peut-être avoir mal compris. M. Charveron pense que cela mérite d'être expliqué pour tout le monde, qu'il n'est pas lui-même un spécialiste de ce genre de choses, ce qu'il veut simplement dire est que l'on parle toujours d'un budget primitif, que l'on finit par la constatation d'une dépense finale et qu'entre budget primitif et budget final apparaît un écart sur lequel il est éventuellement possible d'établir des bases.

*S'agissant de la question « technique » sur la variation physique des bases, **Mme le Maire** explique que les bases sont la valeur locative des appartements, des immeubles. A Malakoff, – M. le Trésorier Payeur général et M. Ngaleu en ont parlé –, la moyenne des bases est faible. Cette valeur locative globale sur la ville peut changer : c'est la variation physique des bases. Le produit d'un impôt est la base multipliée par le taux. Ce taux va être augmenté de 9 % pour le locatif et de 13 % pour le foncier bâti. Les bases, quant à elles, peuvent être augmentées en cas de travaux dans un logement, par exemple. Si un habitant possède une maison de trois pièces et qu'il en ajoute deux, il fait alors une déclaration de travaux au service urbanisme ou bien demande un permis de construire. Les services fiscaux, sur la base du permis de construire, enregistrent une augmentation de la valeur du bien : ce sont les bases.*

Or, la révision générale des bases date de 1970 ! A Malakoff, comme ailleurs, la variation physique des bases se fait à partir des seuls permis de construire et déclarations de travaux, c'est-à-dire que sur la totalité des foyers fiscaux un certain pourcentage peut faire monter les bases. Le problème est que tous les élus demandent une révision des bases, des bases qui prennent en compte la réalité de la valeur du bien. Et il est un fait qu'un pavillon à Malakoff est largement sous-estimé, que ce pavillon, entre 1969 et 2009, a pris une certaine valeur, il suffit de voir les Déclarations d'Intention d'Aliéner ! Le Parisien avait fait une étude l'année dernière où Malakoff se situait parmi les villes qui montaient le plus au niveau de la vente des biens ; 7,6 % de plus d'une année sur l'autre, sachant que le prix moyen du m² est de 4 600 € !

Tous les élus demandent donc une révision des bases pour avoir à la fin une révision générale des bases, c'est-à-dire que la valeur des biens prise en compte pour l'impôt augmenterait même sans déclaration de travaux. Mais comme l'impôt local est un impôt de répartition, si la valeur des pavillons est en hausse, la commune pourrait diminuer par exemple les taux pour les immeubles. C'est une réforme qui, avant d'être fiscale, comptable, est une réforme éminemment politique. Depuis 1970, tous les maires sans exception, quand ils sont élus, souhaitent une réforme de la fiscalité locale, et notamment des bases. Mais ils changent vite d'avis car cela entraîne bien sûr de gros bouleversements devant lesquels tout le monde recule. Objectivement, il est tout à fait absurde que les bases aient la même valeur qu'en 1970. Il y a donc tout un travail à faire sur les bases de la fiscalité locale tout comme d'ailleurs sur l'assiette de la taxe professionnelle – ce qui est un autre débat puisque les communes en intercommunalité ne la touchent plus directement.

La variation physique des bases peut donc évoluer quand des travaux sont effectués, quand de nouveaux logements sont construits, mais aussi quand de nouvelles activités s'installent, comme par exemple les groupes Apri-Ionis et Accor (qui va remplacer Thalès)

à Malakoff. Mme le Maire se demande à ce sujet ce que ces deux groupes paieront comme taxe professionnelle l'année prochaine, sans doute peu pour Apri-Ionis car il s'agit de mutuelles, peut-être plus pour Accord qui a un petit secteur de production mais, comme Mme le Maire a entendu dire que c'était surtout les investissements industriels qui allaient être dégrévés, on ne sait finalement pas ce qu'ils vont payer...

Ce qui est sûr, c'est que les variations physiques des bases augmenteront l'année prochaine puisqu'un nombre plus important de m² rentrera dans les bases de Malakoff, non pas de petites bases comme celles dues à l'agrandissement d'un pavillon ou à la valeur même du pavillon, mais celles résultant du foncier bâti, c'est-à-dire le nombre de m² de bâtiment pouvant être assujettis à la taxe foncière.

M Paillon prédit une situation catastrophique pour l'année prochaine mais, selon Mme le Maire, personne n'en sait rien. Les élus vont de toute façon travailler sur la prospective. Ils commencent déjà, avec les éléments dont ils disposent et ce n'est bien sûr pas toujours évident, surtout quand le Président de la République annonce du jour au lendemain, sans consulter personne, qu'il veut exonérer les entreprises de la taxe professionnelle... On peut toujours faire de la prospective avant, il va tout de même falloir refaire le budget de l'Agglomération, pas pour cette année mais pour l'année prochaine parce qu'il faudra le temps de se concerter avec les députés.

Ainsi, il n'est pas toujours simple de prévoir, mais Mme le Maire pense que Malakoff peut raisonnablement espérer du foncier bâti en plus.

M. Charveron précise que ces revenus étaient jusqu'à présent déterminés selon les déclarations de Thalès par exemple.

Mme le Maire confirme ce point et ajoute qu'il y a un décalage de deux ans pour les entreprises.

M. Charveron rappelle que cette taxe était l'imposition sur l'outil de travail, sur la masse salariale et ensuite sur le chiffre d'affaires. Si les sociétés sont dispensées de la taxe professionnelle, en dehors de celles qui payent d'avantage d'impôts sur les sociétés, celles qui ne le sont pas ne rapporteront pas davantage à l'Etat.

Mme le Maire convient que la taxe professionnelle est inadaptée à ce que sont les entreprises aujourd'hui. Il est très étonnant que les entreprises industrielles paient proportionnellement beaucoup plus que des entreprises telles que les banques ou les assurances. Il y a donc un problème d'assiette de la taxe professionnelle. Mme le Maire trouve nécessaire qu'un impôt lie d'une façon ou d'une autre les entreprises à leur territoire. Elle est par ailleurs absolument convaincue que les entreprises ne délocalisent pas à cause de la taxe professionnelle, mais assurément parce que les salaires sont dix fois plus bas au Vietnam ou en Chine. Preuve en est que les taux de taxe professionnelle à Nanterre ou à Issy-les-Moulineaux, bien plus élevés qu'à Puteaux par exemple, n'ont jamais empêché les entreprises de s'y installer. À ce sujet, Mme le Maire se demande, si le montant de la taxe professionnelle baisse à La Défense, ce qu'il adviendra des villes comme Nanterre, Puteaux, Courbevoie et du département des Hauts-de-Seine !

M. Charveron fait remarquer que cette taxe est en fait peu élevée à La Défense.

Mme le Maire signale, qu'en totalité, elle rapporte tout de même 120 M€.

M. Charveron souligne qu'en réalité, par rapport à la masse, elle n'est pas si élevée que cela.

Mme le Maire en convient et pense qu'elle devrait être justement plus élevée ! Pour en revenir aux questions de M. Paillon, en premier lieu sur les 22% de charges financières de l'emprunt qui l'ont surpris, Mme le Maire note une petite contradiction. Elle est tout d'abord tout à fait d'accord sur le fait que ces charges devront être réduites et, pour ce faire, la dette doit être réduite en capital. Si cette dette est là, c'est suite aux décisions assumées ensemble (Mme le Maire ne s'adresse pas là aux nouveaux élus), afin de

réaliser des investissements fort utiles à la population : le centre de santé, la maison de la vie associative, le cinéma, la crèche «Valette» entre autres. À l'époque, il était impossible de prévoir la baisse de la recette des droits de mutation. Le taux d'emprunt et la charge d'emprunt en 2003 étaient bien moins élevés et la commune disposait d'une marge pour emprunter. Aujourd'hui, les dépenses d'investissement dans le budget diminuent, mais il serait difficile d'en faire le reproche à la commune car si ces dépenses augmentaient, elles entraîneraient forcément un emprunt. Il ne s'agit donc pas de faire une pause dans les investissements, mais de les étaler dans le temps, ce qui a été vu avec les services notamment pour les projets de la Ville prévus dans le programme municipal. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il est impossible d'emprunter au même taux et par conséquent de présenter des dépenses d'investissement telles que celles des quatre dernières années. Malgré tout, Madame le Maire certifie qu'elle assume ces dépenses avec d'autres membres de l'équipe municipale, puisqu'elles correspondent à un choix collectif pour servir la population.

Quant au montant des cessions immobilières, Mme le Maire dit ne pas avoir bien compris les propos de M. Paillon. Les produits de cessions d'immobilisations représentent 2 446 000 € et les recettes fiscales 12 000 000 €. Mme le Maire fait remarquer à M. Paillon qu'il est tout de même compliqué de dire la hausse représentée par l'augmentation des taux car cela dépend de la base de la valeur locative et autres. Il a été réalisé, d'ailleurs à la demande – judicieuse – de M. Paillon, des petites programmations comme cela avait été fait pour les abattements – ce qui est à la disposition de tout le monde. Il en résulte que les hausses varient en fonction de la valeur locative du bien ; certaines personnes auront, avec cette augmentation d'impôts, y compris les bases et les abattements, 60 à 70 euros d'augmentation, certaines 110 euros. Celles qui sont à 8 000 € de valeur locative, qui n'ont pas d'enfants, vont payer 160 € supplémentaires.

Pour en revenir aux cessions immobilières, la vente de biens ne posera pas de problème, mais il y a des négociations à engager, y compris avec les locataires actuels et il est bien évident que la liste précise ne sera pas donnée avant la fin de l'année, quand tout cela sera fait, du moins quand cela sera en cours.

Par ailleurs, Madame le Maire se demande ce qu'entend M. Paillon par « bijoux de famille » ? Il est vrai que ce qui est vendu une fois ne sera pas vendu une 2^e fois. Mais, ce n'est pas la première année que la commune fait des cessions immobilières, cela a été le cas l'année passée. Mme le Maire souhaite mettre les choses au point – au niveau par exemple des centres de vacances, quatre sur cinq fonctionnent très bien et sur une bonne partie de l'année, en classes de neige, de mer ou classes vertes, également sous forme de prêts à des associations comme les CEMEA, les FOL, aux départements où ils sont implantés, ou bien encore loués à des familles. La commune n'a aucune intention de vendre ces centres, si c'est ce que sous-entend M. Paillon par « vendre les bijoux de famille ». La commune ne vendra pas non plus le centre de santé, à ce sujet la question de M. Paillon est finalement judicieuse car des villes ont effectivement vendu leurs centres de santé ou leurs centres de vacances. Et Malakoff n'a pas l'intention de faire de même. L'endettement sera traité au moment du compte administratif parce qu'il s'agit d'un sujet un peu compliqué.

M. Allain note que plusieurs débats importants ont été évoqués.

- Sur les bases, il invite tous les membres de l'assemblée à discuter avec leurs voisins de Vanves, de Châtillon, de Montrouge et de leur demander combien ils paient en taxe foncière et en taxe d'habitation. M. Allain cite l'exemple d'un de ses collègues qui a un appartement de 100 m² à vendre et qui paie en taxe foncière près de 2 000 €. Par ailleurs, un appartement à Châtillon de 65 m² dans un immeuble datant des années 70 a une taxe foncière de 650 €, tandis que M. Allain paie pour son pavillon à Malakoff 660 €. Il incite

donc l'équipe municipale à comparer ainsi des biens pour se rendre compte qu'à Malakoff, les bases sont extrêmement basses. Le trésorier-payeur général des Hauts-de-Seine a d'ailleurs reconnu que Malakoff, en matière de potentiel fiscal, a une marge de manœuvre financière assez importante. La situation de la Ville n'est donc pas du tout catastrophique de ce point de vue puisqu'elle a des marges et, en économie, ces marges de manœuvre sont importantes lorsqu'il s'agit de se sortir de périodes difficiles, les entreprises connaissent cela aussi.

- Deuxième point : y a-t-il un changement de cap dans la politique fiscale suivie ? Selon M. Allain, pas du tout. La politique fiscale suivie à Malakoff – et il s'inscrit là en faux par rapport à ce qu'a dit M. Paillon – a toujours été de fixer les impôts à la hauteur du nécessaire pour assurer les besoins et les services que la commune souhaite rendre à la population. Contrairement à d'autres, quand il n'y a pas besoin d'augmenter les taux de la fiscalité, la commune ne les augmente pas, ce qui explique d'ailleurs que de 1998 à 2008, les taux n'ont été augmentés que de 3,5%, le reste ayant été assuré soit par l'évolution de la valeur locative, soit par l'augmentation des valeurs fixées par le Parlement.

M Allain pense donc qu'il s'agit là d'une politique très claire, transparente et démocratique, effectivement contraire à celles auxquelles se livre un certain nombre de communes et qui consistent à augmenter un petit peu tous les ans pour que cela ne se voie pas trop. M. Allain dit avoir réalisé un modèle de simulation qui permet de voir ce que cela aurait donné à Malakoff si depuis 2001 – en raisonnant par mandature – jusqu'à 2009, la Ville avait augmenté régulièrement les taux, soit de 1%, soit 2% – les deux variantes étant présentées. Ainsi, pour une base qui aurait été de 100 € de fiscalité en 2001, et partant de l'hypothèse d'une augmentation de 2% par an – ce qui est tout de même beaucoup –, la commune aurait pris dans la poche des Malakoffiots presque 800 € de plus depuis 2001. En partant de l'hypothèse d'une augmentation de 1% par an, ce chiffre serait de presque 300 €. Répartis sur 8 ans, ce ne sont pas là des chiffres considérables mais il faut être clair : c'est un choix politique de ne pas augmenter les impôts de cette façon, un peu à la manière d'une sorte de drogue que l'on instillerait tous les ans et qui permettrait, en cas de coup dur, de ne pas faire d'augmentations aussi forte puisqu'elles ont déjà été faites. Mais avant, la commune a siphonné le porte-monnaie de ses administrés régulièrement... Selon M. Allain il ne s'agit pas là d'une bonne politique, et surtout pas d'une politique saine. Financièrement, cette politique porte d'ailleurs un nom : c'est de l'électoratisme. Malakoff a donc toujours refusé de procéder ainsi. Pour lui, une commune doit dépenser l'argent dont elle dispose et non pas l'épargner. Dans le cas d'une situation financière difficile, de déséquilibre important, la commune se trouve donc devant un choix : réduire les services ou augmenter les impôts. Malakoff refusant de réduire les services, les impôts seront donc augmentés.

- 3^e point : la question des transferts évoquée par M. Paillon est importante, elle a d'ailleurs été envisagée depuis quelques mois. En effet, avec la constitution de la communauté d'agglomération depuis 2005, des transferts de compétences ont été faits sans modification d'organigramme dans la Mairie. Ce qui veut dire qu'en matière de postes de personnel, des fractions de postes sont en doublon entre ce qui se fait maintenant à l'Agglomération et ce qui est resté dans les Mairies. Sur ce sujet, M. Allain a présidé quelques semaines auparavant avec Pascal Buchet, Maire de Fontenay-aux-Roses, un groupe de travail qui s'appelle « Espace public » qui travaille sur les transferts en matière de voirie et ce qui s'y rattache. Il a été discuté, avec les élus responsables et les directeurs des services techniques, de la manière qui sera désormais employée pour faire des transferts, et qui s'accompagne d'une réflexion sur la restructuration des services. En effet, autant les transferts de fonctions dans le cadre des piscines ou des conservatoires par exemple ne posent pas trop de problèmes ou du moins très marginalement, autant

cela peut devenir gênant dans les domaines de la voirie, des espaces verts où des doublons de personnel peuvent apparaître. Pour que ces transferts soient financièrement sains et que la commune puisse tirer des bénéfices de la communauté d'agglomération par une mutualisation effective des fonctions, il faut travailler à cette question. Pour l'instant, le sujet est très marginal s'agissant de ce qui a été déjà transféré mais aujourd'hui, pour les nouvelles fonctions, il ne l'est plus, M. Allain est d'accord sur ce point avec M. Paillon.

- Dernier point, sur la taxe professionnelle : à ce sujet, M. Allain, au cours d'une réunion de la commission finances de la communauté d'agglomération le lundi précédent, a dit à M. Penverne et à Stéphane Guérin (directeur financier) qu'ils seraient au chômage l'an prochain ! C'était bien sûr, une mauvaise plaisanterie, mais puisque la taxe professionnelle constitue la ressource essentielle de la Communauté d'Agglomération, cela veut dire qu'elle ne peut plus exister, sauf pour quelques fonctions comme le ramassage des ordures ménagères et l'assainissement qui sont financés différemment. Il reste donc un problème de financement de la logistique de la Communauté d'Agglomération.

M. Allain rappelle que le Président de la République a parlé de la taxe carbone, mais c'est une très mauvaise base ! Economiquement, c'est intelligent. D'un point de vue écologique, taxer le carbone c'est pousser les entreprises, notamment les entreprises industrielles, à réduire leur consommation de carbone. Mais d'un point de vue financier c'est absurde : se fixer comme objectif de diminuer la consommation de carbone, c'est donc se fixer l'objectif de réduire la taxe carbone. Financièrement, cela revient à se tirer une balle dans le pied ! La taxe carbone ne peut donc être le substitut de la taxe professionnelle.

Mme le Maire revient sur ce qu'a dit M. Paillon sur les « besoins supplémentaires » : il est évident que les trois dernières années le budget avait été équilibré grâce à des ressources exceptionnelles : les résultats des ZAC, positifs, étaient venus s'ajouter en recette – il est d'ailleurs rare que des ZAC dégagent des résultats positifs – et ceux, l'année précédente, de la vente au Conseil général des immeubles de la rue Augustine Variot, de la CVS et de la PMI.

Mme Bacelon demande s'il serait possible d'obtenir la liste des fameux « bijoux de la commune », du patrimoine, pour savoir exactement de quoi il est question.

Mme le Maire se souvient effectivement, que jusqu'en 2006, une annexe au Budget Primitif listait les biens de la commune. Il est d'ailleurs tout à fait possible de ressortir celle de 2006.

Et de la réévaluer un peu, suggère **Mme Bacelon**, comme l'immobilier est en baisse, il suffirait juste de valoriser les chiffres 2006.

Mme le Maire propose donc de donner cette liste à Mme Bacelon.

Bien que **Mme Bacelon** reconnaisse ne pas avoir les compétences de M. Joël Allain, elle n'est pas forcément d'accord avec le fait que la Municipalité se félicite de ne pas avoir augmenté de plus de 3,5% la fiscalité. Pour elle, cela revient à dire, étant donné l'inflation, que l'imposition sur les Malakoffiots a baissé. Il est possible effectivement d'invoquer le fait que si le besoin ne s'en fait pas sentir, une augmentation n'est peut-être pas forcément nécessaire, mais Mme Bacelon pense tout de même qu'une commune doit épargner au même titre que tout un chacun...

Mme Bacelon convient qu'elle a peut-être dit une bêtise en parlant d'épargne pour une collectivité mais, quoi qu'il en soit, le contexte économique et financier actuel amène la commune à une augmentation importante – ce qui est regrettable pour tous. Mais il faut bien convenir que sur dix ans, l'imposition a « diminué » par rapport à l'inflation, c'est du moins ce que Mme Bacelon comprend.

Dernier point : les grands projets de la mandature ont été exposés par Mme le Maire, comme la place du 11 Novembre. Mme Bacelon suppose que Mme le Maire devait

s'attendre à cette question : comment est prévu ce projet sur 2009, en imaginant qu'il va être échelonné ?

Mme le Maire répond que ce projet sera réalisé, même s'il est possible qu'il soit repoussé d'une année. S'agissant de l'épargne, Mme le Maire demande à M. Ngaleu s'il est effectivement possible à une commune d'épargner.

M. Ngaleu répond qu'en termes de produits fiscaux, il est interdit par la loi à une commune d'épargner.

M. Charveron répond à M. Allain puisqu'il faisait référence aux entreprises, qu'il est possible pour une ville de provisionner sans, bien entendu, avoir le droit, c'est interdit et fort heureusement, d'avoir de l'épargne possible sur les fonds des citoyens, sur la masse qu'il est possible d'investir. Par contre, il est possible de provisionner et réutiliser par les produits sur provision. C'est une reprise que la commune utilise finalement comme elle le souhaite.

Mme Gabriel souhaite faire part d'une interrogation et d'une proposition, car il est facile de critiquer mais il est peut-être plus intéressant de proposer.

Première remarque, que Mme Gabriel a déjà faite (elle aussi en tant que néophyte) sur les dépenses de fonctionnement : en reprenant le calcul, par ailleurs intéressant, que M. Ngaleu avait fait pour 2008, Mme Gabriel a essayé de voir quelle était la distribution en pourcentage et non en valeur absolue de ces dépenses de fonctionnement. Elle se demande pourquoi par exemple en 2008 les dépenses en enseignement, qui étaient de 8 % sur la totalité représentent 12 % en 2009. La culture passe de 6 % à 3,5 % ; les sports et jeunesse de 8 % à 15 % – même s'il y a eu une réduction en valeur absolue de 40 000 € – ; la santé de 10 % à 15 %, familles 6 % à 13 % puis, en dernière rubrique – qui a particulièrement intéressé Mme Gabriel –, les services urbains plus l'environnement de 11% à 7 %. Mme Gabriel imagine que les négociations ont été faites à l'échelle des services mais se demande pourquoi certaines dépenses de fonctionnement sont valorisées sur le budget 2009 tandis qu'il est mis moins d'argent dans des dépenses de fonctionnement concernant d'autres rubriques. Quelles sont finalement les lignes directrices sur 6 ans, pourquoi a-t-il été décidé de réduire certaines dépenses et d'en augmenter d'autres ?

- Deuxième remarque ou plutôt interrogation, en lien avec les doublons dont parlait M. Allain : le groupe socialiste est très attaché au développement durable – son programme demandait non seulement un poste de maire-adjoint au développement durable mais aussi un service spécifique. Cependant, malgré que ce sujet a souvent été discuté, Mme Gabriel n'arrive pas à être convaincue par la nécessité de détacher un responsable du développement durable à l'échelle intercommunautaire car quelle que soit la dénomination (ingénieur, accesseur, maire-adjoint), la personne qui s'occuperait du développement durable à l'échelle de Malakoff n'aurait absolument pas le même type de solutions à proposer qu'à Clamart. Ce serait même une aberration. Il y a beaucoup trop de logements sociaux, il est donc beaucoup plus important de mettre en place un système non seulement de réduction d'énergie, mais un système d'économie sociale avec les trois volets du développement durable spécifiés dans le programme.

- Troisième point, Mme Gabriel souhaite faire une proposition, ce qu'elle trouve préférable à la critique seule : serait-il possible, dans ces 6 ans, de séparer d'une façon ou d'une autre – peut-être par le biais d'un jeune qui pourrait faire le bilan de la situation actuelle du développement durable – services urbains et environnement car, encore une fois, l'environnement n'est pas tout à fait la même chose que les services urbains.

Mme le Maire dit ne pas bien comprendre la différence entre services urbains et de l'environnement. Ce sont les répartitions en montant de dépenses de fonctionnement. S'agissant des demandes, des réductions budgétaires ont été demandées aux services, qui

ont réalisé tout ce travail avec M. Ngaleu. Une réunion a été organisée, par la suite, avec tous les chefs de service qui a montré une solidarité de la Direction Générale et des chefs de service, tous conscients des difficultés budgétaires et très solidaires de la démarche de la Municipalité dans son ensemble. Il y a effectivement des « économies » à faire, ce qui n'est parfois pas très simple, mais il y a également cette volonté de maintenir l'ensemble des services publics à la population de la meilleure façon possible.

Ensuite, Mme le Maire ne sait pas pourquoi la culture par exemple passe de 6 à 3%, mais il faut maintenant savoir ce que représente exactement ces chiffres, regarder par secteur et par service. Pour reprendre la culture toujours, il n'a rien été décidé de supprimer. Il a peut-être été étudié dans chaque poste la façon de comprimer, de réduire la communication ou autre.

Mme Gabriel pense qu'elle se fait mal comprendre, peut-être parce qu'elle ne décrypte pas suffisamment bien le budget, mais elle a l'impression qu'il n'y a pas d'orientations directrices sur ces 6 prochaines années. Par exemple, la Municipalité ne va pas dire qu'elle va plutôt privilégier la santé qui est fondamentale, surtout en direction des personnes les plus défavorisées. Ces orientations directrices manquent. En effet, par exemple, pourquoi ne pas réduire la culture parce que la santé est plus importante ?

Mme le Maire craint que ce soit là un débat bien compliqué qu'il n'est pas prévu d'aborder ce jour ! Ce qui est certain, c'est que les orientations générales sont contenues dans le programme sur lequel la Municipalité a été élue. La Majorité souhaite donc garder le cap de ce programme municipal dans un contexte budgétaire évidemment bien plus difficile que lorsque ce programme a été conçu. Les orientations restent donc la solidarité, le développement durable, l'enfance, la jeunesse, le social. Tout est important dans un programme et Mme le Maire conçoit mal de dire – et c'est évidemment juste un exemple – qu'il faudrait supprimer la moitié du budget de la culture pour le reporter sur la santé ! Ce n'est pas de cette façon que les choses se posent et ce n'est certainement pas comme cela que les problèmes seront résolus. Pour être solidaires, il faut que chacun ait des choses à défendre. Par contre, un budget peut évoluer d'une année sur l'autre, sur un projet.

Le budget de la santé augmente, soit, mais il faudrait aussi le décrypter. Par exemple, le Dr. Limousin a présenté une liste de matériels à acheter à M. Oliveira, à Mme Sanchis et à Mme le Maire. Ces derniers ne sont pas des spécialistes pour savoir s'il faut acquérir tout d'abord du matériel pour les mammographies, les radios ou les laboratoires. Mais quand il a été demandé au Dr. Limousin ce qu'il y avait de plus important et indispensable cette année pour son budget, celui-ci a répondu avec précision. Parmi ces commandes, d'ailleurs, figure parfois du très petit matériel qui coûte très cher, note Mme le Maire. Il faudrait presque, lors de l'inauguration du centre de santé, indiquer ces prix sur les étiquettes des machines ! Plaisanterie mise à part, il est tout de même intéressant de connaître ces détails car on ne se rend pas toujours compte de la valeur de ces équipements. Le laboratoire a passé une commande d'un petit appareil de laboratoire performant qui va permettre, en proposant ses services à d'autres centres de santé, d'obtenir des recettes supplémentaires. En effet, le laboratoire du centre de santé de Montrouge a fermé et un accord a été passé avec celui de Malakoff afin que les travaux de laboratoire se fassent au centre de santé de Malakoff. Il y a également Gentilly, et la commune est en négociation avec Bagneux, Argenteuil et Fontenay. Cet appareil de laboratoire va donc permettre d'absorber plus de traitements. Mme le Maire propose que ce sujet soit d'ailleurs bien expliqué lors de l'inauguration du centre de santé.

Voilà pourquoi certaines choses peuvent bouger. Certaines années, la commune dépense, par exemple, plus en fonctionnement, mais effectivement cette année la culture a diminué. Il y a aussi pas mal de dépenses en investissement. Quant au sport, s'il diminue,

les sportifs néanmoins doivent être satisfaits car le parquet du gymnase Rousseau, dont ils demandent le changement depuis 4 ans, sera changé cette année. Il faut savoir qu'il coûte tout de même 210 000 € !

M. Notredame rappelle, en tant que professeur d'éducation civique, que dans la Constitution française, depuis 1946, il est dit que la France est une république démocratique et sociale. Et c'est à l'honneur de ses collectivités locales, qui sont la base de la cohésion du pays, d'avoir toujours fait du social à Malakoff. Bien que néophyte dans ce Conseil municipal, il dit assumer totalement les politiques menées depuis cette époque par les équipes de Léon Salagnac, de Léo Figières et aujourd'hui de Catherine Margaté qui ont développé des centres pour la population, notamment pour les gens les plus démunis, les plus vulnérables (personnes âgées, l'enfance). M. Notredame pense que Malakoff peut se féliciter de cette politique culturelle et sociale. D'autant plus que – M. Notredame s'adresse à M. Paillon – la fiscalité n'est pas un but en soi mais un moyen et qu'aucune rupture dans cette politique n'a été faite aujourd'hui à Malakoff. La Municipalité continue donc à faire, dans un contexte donc plus difficile, une politique sociale en faveur de la population. Une mairie n'est pas une entreprise, pour M. Notredame. Pourquoi augmenter les impôts sur des années : pour faire des bénéfices ? Une mairie n'est pas une entreprise mais se doit d'être au service de la population. Il n'y avait pas à augmenter les impôts auparavant parce qu'il n'y avait pas nécessité. Aujourd'hui, soumis à des contraintes qui ne sont pas du fait de la Municipalité, celle-ci est obligée de faire un effort. Mais ce qui gêne toujours M. Notredame, c'est lorsque le taux « humain », les frais de fonctionnement, sont attaqués. M. Notredame n'est pas naïf et sait bien qu'il est impossible de faire « exploser » un budget dans une situation de crise. Mais c'est toujours sur les travailleurs, les bas salaires que l'on veut faire payer la crise, alors qu'il y a tout de même des profits faramineux qui ne seront plus taxés puisque c'est la fin de la taxe professionnelle. Ne pas taxer des entreprises qui font des profits est évidemment une mesure scandaleuse.

M. Notredame souhaite exprimer sa solidarité avec tous les travailleurs de Malakoff qui ont manifesté le 29 janvier et qui vont à nouveau manifester le 19 mars prochain. Ces petites économies seront faites sur les petits emplois. Ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux n'est pas la solution. On apprend ce jour même dans Le Monde que PSA Peugeot-Citroën va supprimer 10 000 emplois. M. Notredame pense que c'est aussi le rôle des collectivités territoriales de maintenir la cohésion sociale en France et de ne pas rentrer dans cette politique.

Mme Moguerou souhaiterait connaître le statut de certains personnels car, notamment dans un rapport préparatoire de ce Conseil municipal, il est question de mise à disposition du personnel à la communauté d'agglomération. S'il est donc mis à disposition, cela veut dire que c'est la commune qui paie et pour le compte de services effectués au sein de Sud de Seine.

Mme Moguerou en convient mais les dépenses de personnel ne se comptabilisent pas de la même façon que des dépenses remboursées par la communauté d'agglomération. Où cela est-il comptabilisé ? pour elle, s'il s'agit de mise à disposition, c'est donc forcément dans les dépenses de personnel. En terme de comptabilisation, cela ne se fait pas de la même façon. Si une personne est transférée à la Communauté d'Agglomération, cela veut dire que la commune ne la paie plus. Mme Moguerou souhaiterait donc juste savoir si la position de fonctionnaire de ce personnel est une mise à disposition ?

Par exemple, dans le rapport préparatoire n°6, s'agissant de la collecte des déchets ménagers pour l'assainissement, il est écrit que par convention, la Ville de Malakoff a consenti de mettre à disposition du personnel. Ces conventions arrivent à échéance au 31 décembre 2008, auquel cas, en 2009, cela veut dire que ces charges, qui étaient des

charges de personnel, ne doivent plus apparaître dans les comptes de la commune. Qu'en est-il et combien de personnes ont-elles été mises à disposition ? Il n'est peut-être pas possible d'avoir la réponse aujourd'hui mais Mme Moguerou trouverait intéressant d'avoir cette information. Elle précise que cette observation ne concerne peut-être pas que le rapport n°6, qu'elle avait vu qu'il était question de mises à disposition mais sans savoir ce que cela représente en masse.

M. Joël Allain peut sans doute éclairer la réponse, même si celle-ci ne peut pas être complète car il faudrait se référer aux chiffres.

Il y a, d'une part, les personnels travaillant auparavant dans la commune et transférés selon leurs compétences à la communauté d'Agglomération, qui les rémunère. Il s'agit par exemple du personnel des conservatoires ou des piscines.

D'autre part, par exemple pour les travaux dans les conservatoires, des conventions sont établies entre chaque ville et la Communauté d'Agglomération. Il faudrait d'ailleurs que tout cela soit étudié de plus près.

Pour tout ce qui concerne les fonctions, les travaux de proximité, c'est-à-dire tout ce qui peut être assuré par la Communauté d'Agglomération mais qui a besoin d'être proche – la voirie en est un cas typique (tous les trottoirs de la ville ne pouvant être gérés depuis le siège de la Communauté d'Agglomération), il existe des conventions entre les villes et la Communauté d'Agglomération. Cette dernière rembourse les services que rendent les villes à travers leurs personnels. Mais, selon M. Allain, il faudrait aller plus loin et réfléchir à une nouvelle organisation qui répartirait les services mutualisés d'un côté (au niveau de l'Agglomération) et les services de proximité de l'autre (les consultants diraient « back office, front office »). M. Allain regrette qu'il n'y ait pas de termes en français pour traduire ce type d'organisation. C'est le sujet du réexamen des organigrammes de Sud de Seine et des quatre communes, pour justement retirer tout le bénéfice de la nouvelle organisation sur le plan financier, sans y perdre au point de vue de l'efficacité, et notamment de la réactivité des services rendus dans chaque ville.

M. Oliveira donne lecture du communiqué « Parti socialiste – Section Malakoff ».

« L'adoption du budget municipal est l'acte politique le plus important que les élus ont à faire. Tout d'abord, nous tenions à remercier en premier lieu M. Ngaleu et son service ainsi que l'ensemble des services de la Ville qui ont dû travailler des semaines durant sur l'élaboration de ce budget, lequel ne s'est pas fait sans difficultés.

- Rappel du contexte national : la crise économique et sociale a frappé durement la France, d'ores et déjà le nombre de chômeurs et Rmistes a augmenté et tous les jours la liste s'allonge des entreprises qui rencontrent de sérieuses difficultés. Aucun secteur ne semble épargné.

Dans ce contexte, les collectivités territoriales sont en première ligne. Elles sont d'ores et déjà sollicitées, notamment au titre de leur politique publique de solidarité. Pour autant, les collectivités locales doivent faire face à une crise structurelle de financement dont l'Etat a l'entière responsabilité : transferts partiellement compensés, plafonnement des recettes fiscales et diminution des dotations. Pour la première fois depuis vingt ans, certaines des recettes des collectivités vont diminuer en valeur absolue. Le fossé entre l'évolution à la baisse des recettes et la progression des dépenses contraintes ne cesse de se creuser. Les élus socialistes tirent le signal d'alarme, alerteront et interpellent prochainement leurs concitoyens sur les conséquences des choix opérés par le gouvernement.

- I. Asphyxier les collectivités, c'est appauvrir les Français. C'est porter atteinte à leur pouvoir d'achat, aux services publics locaux et au droit à un environnement de qualité. Depuis les premières années de décentralisation, les collectivités locales ont apporté la preuve de l'efficacité de leur action. Les élus socialistes sont en première ligne pour agir en faveur de l'adaptation des services publics à l'économie mondialisée, de la

croissance écologique, de l'équilibre des territoires ruraux et péri-urbains, de l'approfondissement de la démocratie locale.

La crise n'est pas celle des collectivités locales ! Contrairement à l'idée répandue par la droite selon laquelle les collectivités seraient dispendieuses et coupables d'un fort endettement, les collectivités territoriales pratiquent une gestion raisonnable : les dépenses des administrations locales n'ont représenté en 2007 que 11,2 % du PIB et 13% des prélèvements obligatoires ; en comparaison, le budget des collectivités territoriales équivaut aujourd'hui au tiers du budget de l'Etat.

L'endettement des collectivités territoriales en 2007 représente 6% du PIB ; en 1995, cet endettement était de 7%, il a donc diminué. En revanche, l'endettement de l'Etat a augmenté considérablement.

L'engagement des élus socialistes est aujourd'hui de ne pas remettre en cause brutalement ce qu'ils ont entrepris pour l'intérêt de leurs concitoyens depuis 10 ans.

La responsabilité budgétaire de l'Etat est patente...

Elle est le produit d'un processus cumulatif qui frappe de manière inégale toutes les collectivités territoriales :

- Le manque à gagner des transferts de charges mal compensés depuis 2004. A titre d'exemple, on évalue à quelque 1,5 milliard la dette que l'Etat a contractée envers les départements pour la mise en œuvre du RMI depuis 2004. A titre personnel et en tant qu'administrateur de l'Office Public de l'Habitat, j'ai demandé que lorsque nous votons le budget, il nous soit communiqué le montant de la charge financière correspondant aux avances que nous faisons à l'Etat, compte tenu de sa lenteur à nous rembourser.

- La volonté des gouvernements depuis 2004 de faire prendre en charge des dépenses que l'Etat ne veut plus assumer (recherche, université, transports).

- L'acharnement de la droite à diminuer les dotations de l'Etat et les recettes propres des collectivités pour les contraindre à réduire le service public, alors que les dépenses sociales progressent structurellement, associées à l'effet de la crise immobilière qui entraîne une chute brutale des droits de mutation.

... Et relève d'un choix idéologique.

Conformément à la logique ultra-libérale qui inspire son action, le gouvernement fait le choix de restreindre structurellement le champ de l'action publique.

Dénoncer les désengagements de l'Etat pour les services publics relevant de sa compétence : l'école, les hôpitaux, la gendarmerie, les tribunaux...

En privant les collectivités locales des moyens de leurs interventions, le gouvernement poursuit un double objectif : affaiblir les politiques publiques, pour laisser la place libre au marché ; accuser les collectivités locales – majoritairement à gauche aujourd'hui – de lever trop d'impôts.

- II. Asphyxier les collectivités est une faute économique grave. Des menaces pour la croissance et l'emploi. Les collectivités réalisent 73 % de l'investissement public. La commande publique locale assure chaque année près de 50 % du chiffre d'affaire des travaux publics, alors que l'Etat n'en réalise que 6 %.

Au regard de l'emploi, les enjeux sont majeurs : 300 000 emplois du BTP dépendent directement ou indirectement du pouvoir d'investissement des collectivités locales.

Plus globalement, l'investissement des collectivités territoriales génère une activité économique représentant le maintien direct ou indirect de 850 000 emplois répartis entre la construction, les services et l'industrie.

Depuis 2003, l'accroissement de l'investissement public local a permis de créer 200 000 emplois dans le privé. Sur la période 2003-2006, il a contribué pour un point à la croissance du PIB. Si les collectivités, contraintes par l'Etat, ne peuvent plus maintenir un

fort niveau d'investissement, c'est tout un pan de l'activité économique française qui est menacé. Or, le risque est grand que 10 à 15 milliards ne puissent, à ce jour, être investis.

- Un plan de relance en trompe l'œil : effectivement, sur les 26 milliards d'euros prétendument consacrés à la relance de l'économie, seuls 4 à 5 milliards correspondent à des crédits nouveaux.

Seuls 10,5 milliards du plan de relance concernent des projets d'investissement : or, pour la plupart, ces projets d'investissement étaient déjà prévus : Canal Seine Nord, 4 lignes de TGV sur la période 2010-2014. De plus, ces projets d'investissement sont des projets de moyen et long terme. À titre d'exemple, les travaux pour la ligne Tours Bordeaux ne commenceront qu'en 2011 et n'auront qu'un très faible impact par conséquent sur 2009.

- La relance doit passer aussi par les collectivités territoriales.

Une part significative de la croissance de la Nation se trouve dans le maintien de la capacité d'investissement des acteurs locaux. L'investissement public produit un effet puissant sur l'activité. Toute décision contraire emporte une responsabilité lourde, dont il faudra répondre devant les Français, lorsque les conséquences en termes de chômage, de recul des solidarités et d'aggravation de la crise se feront jour.

- Des mesures pour aider les collectivités à investir sur des priorités partagées.

Pour la première fois, les collectivités sont confrontées à des choix impossibles : augmenter la fiscalité pour maintenir un niveau égal de prestations publiques ou renoncer à des pans entiers de services publics.

Pour en revenir à Malakoff, nous ne remettons pas en cause le choix que tous les élus de gauche ont fait depuis 84 ans et nous les assumons. Nous disons simplement que l'environnement a évolué et nous demandons une réflexion sur l'adéquation du service public et l'adaptation de celui-ci afin qu'il ne disparaisse pas.

Notre ambition est de faire face avec une triple volonté et de prévoir l'avenir :

- Faire la lumière aux yeux des Malakoffiots sur les choix que l'Etat oblige la commune à faire tout en essayant d'appliquer notre programme municipal.

- Ne pas faire payer toutes les conséquences du désengagement de l'Etat à nos concitoyens.

- Ne pas céder à l'endettement accéléré que les générations futures auraient à supporter.

La mise en place d'une commission prospective sera un élément important de pilotage et de réflexion sur l'avenir du service public de ce début du XXI^e siècle. Celle-ci aura pour vocation d'élaborer un budget prospectif à trois ans. Nous l'avons demandé et nous prenons, Madame le Maire, acte de sa création dans les plus brefs délais.

À ce stade de la discussion, nous souhaitons faire une présentation de notre budget à destination de nos citoyens.

- Charges :

Nous avons pris, par exemple pour 100 € de taxes, la répartition :

- Le citoyen de Malakoff consacre aux dépenses de fonctionnement de sa ville : 20,26 €, aux charges à caractère général, soit une baisse de 1,79 €. Ceci montre la réduction des dépenses, et l'effort demandé aux services.

- Il consacre 61,98 € aux frais de personnel, soit une hausse de 0,07 € représentant une variation de + 4,5 %. Ce chiffre est à prendre avec précaution car il est difficilement comparable avec des villes de même importance car il ne tient pas compte des services offerts à la population. Une réflexion devra être poursuivie afin de s'assurer que certains services correspondent encore aux besoins actuels.

- 6,12 € à d'autres charges de gestion courante qui sont aussi en contraction de 1,07 € par rapport à 2008.

- 5,12 € aux charges d'emprunt contre 4,3 € un an plus tôt. Ceci est la conséquence de notre politique de travaux très importante que nous avons fait ces dernières années

(Maison de la Vie associative, le CMS, l'extension Langevin), notre politique aussi d'achats fonciers en vue de la réalisation d'importantes opérations immobilières (achat des terrains PUM Plastic, construction du nouveau cinéma, fort apprécié de la population, achat de nombreux logements au 54, avenue Pierre Brossolette). Ces opérations financières seront débouclées dans les prochaines années, et comme nous l'avons déjà dit dans un autre Conseil Municipal, la Ville, à l'heure actuelle, fait du portage financier dont elle récupèrera l'apport financier ainsi que la plus-value plus tard. Est-ce choquant ? Non, car ce sont des opérations qui permettront d'apporter une amélioration aux quartiers et qui seront tous construits dans un mode de développement durable, conformément à nos engagements vis-à-vis de nos citoyens.

Il est à noter que la subvention de 1,7 million à l'Office Public de l'Habitat et maintenant dans les subventions d'investissements est plus conforme à notre volonté de consacrer cet argent à l'amélioration de l'habitat social et nous nous en félicitons.

- Recettes :

Compte tenu de la faible valorisation des bases, à Malakoff nous sommes encore très loin du podium de la pression fiscale. Nous tenons aussi à souligner la création d'une taxe supplémentaire, dite taxe de séjour pour les hôtels qui pourrait rapporter 100 000 € à la Ville.

Les deux coefficients de la page 25, le 7 et le 8, montrent que la mobilisation de notre potentiel fiscal n'est pas atteinte et c'est dans cette direction que nous devons aller chercher les réponses, surtout dans une période de vaches maigres. Ceci nécessitera un courage politique au niveau national pour revaloriser les bases qui datent de 1970 et l'appliquer ensuite au niveau local. Cela sera difficile mais nous devons assumer.

- Budget de l'investissement :

Celui-ci diminue quasiment de 10 millions d'euros, traduisant ainsi une pause dans la politique d'investissement de la Ville avant le débouclage des opérations foncières qui permettront de générer du cash qui servira à rembourser par anticipation les emprunts.

- Analyse financière sur quelques indicateurs :

Nous souhaiterions parler de deux éléments qui nous semblent importants : la capacité d'autofinancement et l'endettement. Le premier, qui est la capacité pour notre Ville à dégager de l'épargne pour financer ses investissements de demain, atteint 2,6 M€ et a une tendance à diminuer. Celle-ci subit deux effets : le 1^{er} est celui de l'augmentation de nos investissements qui se traduit en premier lieu par une hausse immédiate des dépenses d'ordre liées à la section d'investissement. Ceci est une très bonne chose car cela montre que notre ville a une politique d'investissement dynamique. Le 2^e, non négligeable, et dont je souhaiterais voir rapidement les impacts sur notre CAF, ce sont les débouclages de nos opérations foncières qui permettront à coup sûr d'augmenter celles-ci de façon significative. La commission prospective travaillera sur ce sujet afin de prévoir le calendrier des futurs investissements que nous avons prévus lors de la mandature afin d'alléger le recours à l'emprunt, permettant ainsi de dégager des marges sur notre budget de fonctionnement lié aux charges financières.

Le 2^e élément est l'endettement qui a eu tendance à s'emballer. Ces choix ont été faits en connaissance de cause, en vue d'opérations immobilières importantes pour la commune : aménagements ou viabilisation d'un quartier. Ces choix de vouloir augmenter la population de 2 000 à 3 000 habitants permettront de ramener de l'impôt supplémentaire qui viendra compenser pour une partie les dotations de l'Etat qui, invariablement, auront tendance à diminuer.

Nous sommes au milieu du gué avec une fiscalité locale qui ne cesse d'évoluer (suppression de la taxe professionnelle) n'assurant pas un climat serein et propice aux investissements. Malakoff a les moyens d'aller vers l'avant, compte tenu de sa politique

prudente en termes d'investissement et de son patrimoine qu'elle a accumulé en faisant les bons choix de se séparer les éléments de celui-ci. Les temps changent, les méthodes doivent évoluer et s'adapter à ce nouvel environnement et c'est ce qu'essaient de faire les élus socialistes au quotidien en s'engageant dans une démarche de propositions et de travail. Merci à tous pour votre écoute. »

Mme Picard souhaite au nom du groupe socialiste, après l'exposé très complet de M. Oliveira sur la situation financière du pays et de la commune, affirmer que les économies budgétaires que la commune sera amenée à faire ne doivent pas éloigner l'équipe municipale de son projet. Ce dernier était basé sur une nouvelle gestion municipale audacieuse, innovante et transparente et, dans ce cadre, les socialistes de Malakoff ont fait du développement durable un axe majeur de leur programme municipal. Jean Seignolles, Maire-adjoint du développement durable est porteur de ce projet et de l'Agenda 21 local qui le symbolise.

Face à une politique nationale de régression entre autre du pouvoir d'achat et du droit du travail mis en œuvre par la droite, le groupe socialiste s'est engagé à impulser localement une démarche de développement durable, domaine qui nécessite une expertise sérieuse touchant de nombreux secteurs de la vie municipale et permettra de nouvelles initiatives.

Pour Malakoff, voici quelques exemples d'actions que le groupe socialiste souhaite mettre en place rapidement :

- faire un bilan carbone des bâtiments communaux ;*
- mettre en place un plan de déplacement des véhicules de service ;*
- prendre des initiatives locales envers diverses catégories de population (enfants, adultes, particuliers, entreprises) ;*
- apporter une réponse aux demandes des parents d'élèves sur une alimentation plus saine et plus naturelle servie aux enfants pour la restauration scolaire ;*
- associer les conseils de quartier dans le processus de concertation de la réflexion de l'Agenda 21 ;*
- impulser une démarche de gestion durable des services de la Ville ;*

Ainsi, le groupe socialiste sera moteur dans cette démarche. Ce projet est ambitieux et nécessite des moyens. Aujourd'hui, parler de moyens supplémentaires est une gageure ; pourtant, chacun sait que l'investissement que la commune fera dans ce domaine sera largement compensé à terme par les économies réalisées, par les actions mises en œuvre dans ce domaine.

Dans l'attente du recrutement de l'ingénieur du développement durable et face à la pénurie actuelle dans un premier temps, le groupe socialiste demande le recrutement d'un stagiaire indemnisé pour approfondir l'état des lieux de la ville sur les trois axes de l'Agenda 21 : réduction d'énergie, économie solidaire et protection de l'environnement. Le Conseil Municipal de Malakoff a toujours travaillé sur le long terme et le groupe socialiste en est fier. Il ne peut que se féliciter de cette politique de ses prédécesseurs qui ont investi dans ce domaine et dans de nombreux services à la population, Mme le Maire le rappelait la veille à la réunion de la ZAC Dolet-Brossolette.

Avec la réduction, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, il y aura moins de services rendus et des projets seront surtout reportés. Il va falloir maintenant en informer la population.

Malgré les efforts budgétaires qu'il faut consentir à faire dans le domaine du développement durable comme dans les autres domaines et compte tenu des engagements que la Majorité a pris de garder cet objectif comme une priorité de la mandature, le groupe socialiste confirme qu'il est solidaire de la Majorité municipale et qu'il votera ce budget.

M. Guilmart constate qu'il s'agit là d'un débat riche et un peu différent de ceux de ces dernières années, que les anciens élus ont pu connaître, il faut d'ailleurs s'en féliciter. Sur le fond du débat, M. Guilmart aurait beaucoup de choses à dire mais sa première observation, quand il a ouvert le dossier du Conseil, a été de se dire qu'il y allait certainement avoir une augmentation des taux d'imposition, prévisible lors des débats d'orientation qui ont eu lieu, mais il ne s'attendait tout de même pas à une telle hausse. Il est certain que la Ville de Malakoff a eu des politiques modérées en matière de fiscalité, cela ne peut être nié mais, en revanche, ce n'est vraiment pas le cas ici. Pour M. Guilmart, qui réside depuis très longtemps à Malakoff, c'est la 1^{ère} augmentation de cette sorte, aussi bien au niveau de la taxe d'habitation que de la taxe foncière.

Il aurait été sans doute possible – et cela a dû être débattu au sein de la Majorité – de moduler ces augmentations, peut-être plus au niveau de la taxe foncière, peut-être moins au niveau de la taxe d'habitation, étant donné que celle-ci est payée par tout le monde, sauf par ceux qui sont exonérés bien sûr (mais les chiffres donnés tout à l'heure montrent qu'ils ne sont pas nombreux). M. Guilmart pense que c'est là un tournant de gestion car – et il ne reviendra pas sur les propos de M. Oliveira ou de Mme Picard car il n'a pas tout saisi – il est certain que tout ne peut être mis sur le dos de « l'absence de politique » ou en tout cas les décisions gouvernementales. C'est toujours trop facile d'autant que – M. Guilmart le répète à nouveau – tous les gouvernements qui se sont succédés font de la décentralisation et se déchargent progressivement, régulièrement sur les collectivités en se disant qu'il serait finalement préférable pour l'Etat de laisser les collectivités gérer un certain nombre de dossiers au plus près de la population, ce qui permettrait de voir un peu plus qui gère et de quelle façon. Il est possible de le regretter mais c'est comme cela, c'est un fait inéluctable et inexorable.

Pour revenir sur les propos de M. Allain, M. Guilmart s'est souvent posé la question de l'absence d'augmentation de la taxe d'habitation ou foncière. Ce sont évidemment des choix politiques mais il eût été préférable d'augmenter un tout petit peu régulièrement les taux, cela aurait permis de lisser sur le temps lorsque la commune connaît un problème majeur. Personne n'a voulu de cette crise économique, mais chacun la subit. Chacun est conscient que cette crise est particulièrement grave. Il suffit de regarder dans les pays voisins, dans des pays aussi différents que l'Allemagne, la Grande-Bretagne ou l'Espagne. Face à de tels problèmes il y a des choix, et le seul choix est de sauver en priorité tout ce qui est lié à la productivité et à l'emploi. Il faut donc investir. Dans ce domaine, M. Guilmart s'avoue déçu par le budget. Il avait tout d'abord noté de fortes augmentations, venant de plus en complément d'autres augmentations votées par l'intercommunalité sur l'assainissement et la taxe sur les ordures ménagères (lesquelles n'étaient pas passées inaperçues pour un certain nombre de foyers). M. Guilmart a pensé qu'il y aurait par conséquent des investissements supplémentaires, suivant en cela la tendance exprimée dans le journal du Conseil régional d'Île-de-France qu'il a reçu ce soir même et dont le titre est révélateur : « Face à la crise : l'investissement ». M. Guilmart regrette donc qu'un effort n'ait pas été fait en ce domaine et pense par ailleurs, à la lecture du dossier budgétaire, que la Majorité municipale n'aurait pas dû augmenter autant les taux d'imposition.

À ce sujet, il serait intéressant pour le Conseil Municipal ainsi que pour le public présent de connaître le montant estimé de l'augmentation des taxes et leurs destinations.

Selon M. Guilmart, la politique qui aurait dû être menée – Malakoff pouvant se féliciter depuis de nombreuses années de présenter un très faible endettement, pratiquement le plus bas de toutes les communes du département des Hauts-de-Seine – consisterait à compenser par une limitation de la hausse – comme cela a été fait les années précédentes pour des investissements – ou en tout cas diminuer la hausse des taxes par l'emprunt, de

manière à éviter aux familles d'être trop pénalisées et surtout pour les années à venir – étant donné que la crise économique actuelle ne prendra pas fin au 31 décembre 2009. Il faut être clair sur ce sujet, même si personne ne peut prétendre savoir comment cela va se passer, il est certain que cette crise va perdurer dans le temps. Il faut donc essayer de lisser les choses au maximum et M. Guilmart regrette que la commune n'ait pas eu cette politique sur les années précédentes car elle savait qu'il y avait de toute manière des transferts de charges. Pour l'intercommunalité, M. Guilmart n'y était pas très favorable – le Conseil doit se souvenir des débats à ce sujet – et chacun peut constater aujourd'hui que, finalement, elle n'apporte pas grand-chose, bien au contraire puisqu'elle a amené des taxes supplémentaires pour les foyers de Malakoff.

M. Guilmart regrette donc particulièrement aujourd'hui que la Majorité ait fait ce choix car, selon lui, il était possible de moins augmenter les bases, les taux, et de donner un signal en montrant que cette politique de modération fiscale serait maintenue. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et il pense que dans les années à venir, cela se reproduira inexorablement, sans doute pas avec la même ampleur, mais il s'agit en tout cas d'un changement significatif qui n'était pas totalement nécessaire.

Mme le Maire mentionne un compte rendu où M. Guilmart se félicitait que les taxes n'augmentaient pas, il s'agit du dernier budget voté en 2008, mais pour lui, aujourd'hui il semblerait éventuellement possible d'envisager une diminution des taxes d'habitation et foncières. Or, il n'est pas possible de demander en même temps la diminution puis une augmentation régulière des taux, c'est contradictoire. Ceci dit, il y a tout de même quelque chose à comprendre, qu'a très bien expliqué le Trésorier-payeur général, c'est que le fait que la Majorité élue n'ait pas augmenté les taux correspond effectivement à un choix, parce qu'il n'y avait pas besoin d'augmenter pendant ces dix ans.

La question importante est de savoir que le fait qu'il n'y ait pas eu d'augmentation laisse un potentiel fiscal qui n'a pas été mobilisé, qui est en dessous de la mobilisation du potentiel fiscal moyen. Cela veut dire qu'il reste une marge, et ceci est très important. Si la commune avait augmenté de 2,5 ou de 2 % tous les ans, au-delà du fait que les Malakoffiots auraient plus payé qu'avec l'augmentation actuelle, cette marge n'existerait plus. Et le grand problème des villes qui vont être le plus en difficulté aujourd'hui, celles qui ont augmenté les taux d'impôts durant toutes ces années, c'est qu'elles ne disposeront plus de cette marge fiscale. Mme le Maire se demande aussi comment elles vont faire pour équilibrer leur budget, au-delà du fait que ce que dit M. Guilmart sur les investissements est la même chose. Mme le Maire reconnaît que la charge d'emprunts de la commune est importante et qu'il est possible de faire une petite pause mais elle est relative : il y a tout de même quelque 14 M€ en investissement dont la liste est disponible et il faut reconnaître que la commune a beaucoup investi dans les quatre ou cinq dernières années. Il est par conséquent raisonnable de se poser un peu cette année, de faire tout de même un certain nombre d'investissements pour pouvoir par ailleurs les reprendre par la suite. Il faut convenir qu'il est impossible de demander en même temps de ne pas augmenter les impôts et de faire plus d'investissements.

Il est actuellement extrêmement difficile d'équilibrer un budget et Malakoff n'est pas la seule ville à éprouver ces difficultés. Paris augmente de 9 % la taxe d'habitation, comme Malakoff, et n'a pas non plus augmenté pendant au moins six ans, pendant toute la période Delanoë. Cette année, le Maire de Paris est obligé de pratiquer cette augmentation. Peut-on penser que les maires augmentent les impôts pour le plaisir ? Il est évident que non, mais les Mairies « profitent » juste de cette marge de possibilité de les augmenter.

M. Koechlin, sur la question des investissements, souhaite juste rappeler que la Municipalité est en début de mandat et que les projets prennent du temps. Le projet de la

ZAC Brossolette par exemple n'en est qu'à ses débuts et il est évident que les dépenses d'investissements liées à ce projet auront lieu plutôt dans la deuxième partie du mandat, quand le projet sera achevé, qu'aujourd'hui. Le fait que les dépenses d'investissements apparaissent en diminution aujourd'hui ne signifie en aucun cas que la Municipalité sacrifie ces investissements mais qu'elle les prépare dans la durée.

M. Guilmart demande à combien est estimée la recette fiscale par rapport à l'augmentation de 9 % de la taxe d'habitation et de 13 % sur le foncier.

Mme le Maire signale à M. Guilmart que la question de différenciation des taxes a fait l'objet d'un débat au sein de la Majorité municipale. Au départ, il était question d'augmenter de 10 % les deux taxes puis, après réflexion, de diminuer la taxe d'habitation et d'augmenter le foncier bâti, de même d'ailleurs qu'un grand nombre d'autres villes, puisqu'il est autorisé un différentiel de 4.

M. Cardot annonce que les élus du groupe communiste, anti-libéraux et citoyen voteront le budget 2009 tel qu'il est proposé ce soir. Comme il a été dit par un certain nombre d'intervenants ce soir, le vote du budget est un acte essentiel du Conseil car il a des conséquences directes sur la vie des citoyens, sur leur vie quotidienne qui, malheureusement pour un grand nombre d'entre eux, ne cesse de s'aggraver avec la politique mise en œuvre par ce gouvernement ultralibéral.

À Malakoff, la Majorité municipale de gauche a toujours eu pour ambition de mener une politique qui réponde au mieux et en fonction de ses moyens aux préoccupations de la grande majorité des citoyens que ce soit dans le domaine social, de l'école, de la santé, de la culture, du sport mais aussi de permettre un développement économique dynamique dans la ville, source de création d'emplois et de ressources pour la commune et pour ses habitants.

C'est grâce à ces choix que la Ville a ainsi pu répondre à de nouveaux besoins pour la population avec la création de nouveaux services : le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile), l'ouverture d'une nouvelle crèche, la rénovation et la modernisation du centre de santé, la réalisation de la Maison de la Vie associative Haute Qualité Environnementale, la qualité d'entretien des installations sportives, des écoles comme tout récemment l'inauguration de l'extension de l'école Paul Langevin et, dans le domaine culturel, l'agrandissement et la modernisation de la bibliothèque et bientôt l'ouverture de la salle de répétitions. Ce ne sont que quelques exemples du dynamisme qu'a connu la ville de Malakoff dans la précédente mandature, mais il est possible de citer bien d'autres exemples des prestations de qualité et des services rendus à la population sans oublier l'effort important de la Ville à l'Office Public de l'Habitat pour améliorer et développer le logement social à Malakoff.

Ces choix, cette politique, Mme le Maire peut en être assurée, le groupe communiste, anti-libéraux et citoyen est bien décidé à les poursuivre pour cette mandature. Ces nouvelles réalisations, ces services rendus à la population ont pu être réalisés ces dernières années par une gestion rigoureuse et efficace en préservant les Malakoffiots d'une pression fiscale excessive et le groupe communiste, anti-libéraux et citoyen ne peut que s'en féliciter.

M. Cardot rappelle qu'à l'occasion des votes des budgets et notamment ces dernières années, Mme le Maire mais aussi d'autres intervenants alertaient sur les difficultés que les communes rencontreraient pour équilibrer leur budget. Aujourd'hui, le vote du budget se situe dans un contexte d'aggravation de vie pour des millions de Français. Pour une fois, M. Cardot est d'accord avec M. Guilmart, il s'agit bien d'une situation exceptionnelle, mais pas pour les mêmes raisons. En effet, il y a longtemps que la France n'a pas connu une politique gouvernementale aussi catastrophique car aujourd'hui ce gouvernement remet en cause d'une manière sans précédent les acquis, les conquêtes sociales obtenues par les luttes des générations qui ont précédé. Avec ce projet de société ultralibérale, la France

est confrontée à la mise en œuvre méthodique d'un véritable recul de civilisation. Les exemples, hélas, ne manquent pas dans les domaines de l'emploi, des retraites, de la santé, du service public, du contrat de travail, des libertés, des salaires, de l'enseignement, du logement...

M. Cardot arrête là l'énumération et dit craindre qu'avec la crise financière et ses répercussions le gouvernement prenne appui dessus pour, comme il le dit lui-même, accélérer les réformes, car la crise financière actuelle est bien une crise du système capitaliste, le décrochage de plus en plus important entre cette spéculation financière et la production, ce qui ne surprend pas le groupe communiste, qui le disait depuis longtemps.

Mais si aujourd'hui il est souvent question de la liquidité des banques devenue difficile, de la nécessaire recapitalisation, il est inacceptable que le gouvernement s'engage sur 320 milliards d'euros en garantie ou 40 prises d'actions sans obligation pour ce secteur bancaire : à l'Assemblée nationale, comme au Sénat, les élus communistes et républicains ont demandé et ont proposé de créer un pôle public bancaire autour de la Caisse des Dépôts et Consignation, de la Banque Postale, des banques mutuelles mais aussi en nationalisant certaines banques privées.

Les mêmes élus ont exigé des contreparties à cet engagement financier comme par exemple des prêts à taux préférentiel pour les collectivités territoriales compte tenu qu'elles vont être au premier rang des difficultés créées par cette crise. En effet, les conséquences de la crise financière ne sont pas que bancaires. L'affaiblissement du financement des entreprises, des collectivités, peut enrayer de nombreux projets : les entreprises du bâtiment et des travaux publics vont être les premières concernées. Les mal logés vont encore attendre et ce n'est pas la loi Boutin qui va résoudre les problèmes. Le groupe des élus communistes et républicains a proposé d'augmenter le plafond du livret A pour que plus de fonds soient mobilisés sur la construction de logements sociaux dans des conditions de prêts acceptables. C'est donc dans ce contexte que le gouvernement continue à nous proposer une loi de finances pour 2009 avec une prévision d'inflation de 2 %, alors que l'on sait très bien qu'elle n'est pas de 1,6 % pour 2008, mais de 3,6 % probablement comme le donne le panier du maire.

En fait, le gouvernement est clair. L'ensemble des concours de l'Etat doit évoluer au même rythme que l'ensemble des dépenses de l'Etat et pour 2010 et 2011, l'ensemble des concours de l'Etat continuera à évoluer comme l'inflation, ce qui conduira à une augmentation de 1 milliard d'euros par an. C'est la fin du pacte de croissance et de solidarité qui incluait l'inflation et le PIB.

Mais ce qui exprime le mieux la conception du gouvernement, c'est l'attitude vis-à-vis du fonds de compensation de la TVA. Celui-ci n'est pas un concours de l'Etat aux collectivités territoriales, c'est le remboursement de la TVA payée par celles-ci sur leurs investissements. Ces investissements représentent 44 milliards d'euros, 75 % des équipements publics et donc une contribution incontournable à la création de richesse. Pour la première fois, le gouvernement intègre ce fonds dans l'enveloppe soumise à la règle de compensation de la TVA dans cette évolution. De plus, l'Etat veut mettre en cause son remboursement, il veut en faire une dotation comme les autres et souhaite mieux « cibler l'action des collectivités avec cette somme ». Cela revient à dire que le gouvernement considère que les collectivités ne doivent pas recevoir ces sommes qu'elles ont déjà payées (2 ans plutôt) et sont donc à la disposition de l'Etat ! Cela a été d'ailleurs clairement exposé par Michèle Alliot-Marie lors d'un Comité des finances locales avec cette suggestion : une dotation d'investissement attribuée en fonction des projets, suggestion pour être en conformité avec les priorités décidées par le gouvernement, via les préfets. Cette décision, si elle était appliquée, remettrait en cause le principe de libre administration des collectivités territoriales reconnu par la Constitution.

Non, les collectivités ne sont pas les outils d'un gouvernement, les populations ont choisi leurs élus pour mettre en place des services indispensables à la qualité de leur vie dans les lieux où ils travaillent et habitent. Ce serait à terme la remise en cause de la décentralisation. C'est une première illustration de ce qui sous-tend la proposition de qui fait quoi ? Il faut être vigilant sur cette question du fonds de compensation de la TVA : l'Etat prendrait 660 millions d'euros sur le 1,1 milliard. Par ailleurs, la Dotation Globale de Fonctionnement n'évoluera plus comme l'inflation et, pour ce faire, de nombreuses compensations vont être mobilisées pour jouer les variables d'ajustement au côté du fonds de compensation de la taxe professionnelle, qui baisse de 25,6 milliards, les autres de 22,8 %. L'augmentation de la masse financière dite « concours de l'Etat » intègre aussi les amendes de police, la contribution exceptionnelle pour l'impact sur les restructurations des armées.

Autre sujet d'inquiétude pour les collectivités : la Dotation de Solidarité Urbaine. Ainsi, pour la ministre de l'Intérieur, l'effort de solidarité est insuffisant et trop de communes en bénéficient ! Il faut, selon elle, que ce soit les villes pauvres où vivent des pauvres qui soient aidées. Pour y parvenir, l'Etat souhaite modifier les critères : ainsi la suppression des logements sociaux comme critère de Dotation de Solidarité Urbaine est significative de la volonté de la droite d'assumer les conséquences d'une politique du logement qui conduit le logement social à regrouper les situations les plus fragiles particulièrement en province, et tout cela sous prétexte qu'à Paris et sa première couronne le logement social est occupé par des revenus moyens ! En conséquence, c'est à terme la fin de la mixité sociale et par delà, de la politique de la Ville ! La mobilisation d'élus de toutes tendances a permis un premier recul mais tout n'est pas gagné. Par ailleurs, le gouvernement veut aussi engager la réforme des valeurs locatives. Quant à la révision de la taxe professionnelle, elle est également à l'ordre du jour. La crise financière confirme s'il en était besoin que la Majorité municipale a raison de proposer une réforme de la taxe professionnelle incluant les actifs financiers des entreprises dans la base de la taxe professionnelle.

Comment réagir ? On nous dit déficit public et prélèvements obligatoires trop élevés, or, force est de constater que la politique de l'Etat, en transférant vers les collectivités territoriales des charges qui devraient être assumées par la solidarité nationale pose question. De par sa politique, le gouvernement incite à l'augmentation des impôts locaux ; la création de taxes diverses et variées ou encore la constitution de fiscalité additionnelle pour les intercommunalités. De plus, la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) signifie moins de services publics assumés par l'Etat (exemple dans le domaine de l'école). L'Etat a trouvé de l'argent pour les banques, alors qu'il permette aux communes de maintenir leur intervention pour des services publics efficaces répondant aux besoins des populations.

Les collectivités territoriales n'ont pas creusé le déficit de la France, elles ont au contraire contribué à la production de richesses. Exigeons un nouveau contrat avec l'Etat prenant en compte cette réalité ; il faut également que les compétences transférées soient intégralement compensées ; que les frais de recouvrement de rôles soient mieux mesurés et que la taxe professionnelle soit rendue aux collectivités.

Concernant les actions avec la population : il faut que l'argent public soit consacré au service public ; suppression du bouclier fiscal : en 2007, 615 contribuables ayant un patrimoine de plus de 15,5 millions d'euros et des revenus annuels supérieurs à 420 000 € ont capté 63 % du coût. L'Etat leur a reversé 144 millions d'euros, soit un chèque de 233 000 € par contribuable. Au total, le gouvernement se sert des collectivités locales comme bouc émissaire de sa politique, prétextant que celles-ci sont une des causes du déficit du

pays alors qu'elles ont au contraire favorisé la production de richesses depuis des décennies.

Les élus communistes, citoyens et anti-libéraux de Malakoff exigent donc une profonde modification du projet de loi de finances pour 2009 sur la base d'un nouveau contrat entre collectivités et l'Etat prenant en compte cette réalité, et rappellent à Monsieur Fillon que des mesures exceptionnelles en direction des collectivités sont indispensables, et notamment : garantir des dotations indexées sur l'inflation, accorder des prêts à taux réduit, rembourser la TVA aux collectivités dans les mêmes conditions que pour les entreprises privées y compris sur les dépenses de fonctionnement, participer au financement des équipements publics de proximité ou structurants, mettre fin à la surcompensation de la Caisse nationale des agents des collectivités locales, arrêter les transferts de charges et de compétences sans contrepartie financière, développer un plan de financement ambitieux privilégiant les transports en commun, réaliser des aménagements d'infrastructures nécessaires au développement économique et à l'emploi, prendre en compte les besoins des communes notamment sur l'ensemble des questions touchant à la proximité, voirie, aménagement urbain, déplacements doux.

Voilà les mesures attendues par les collectivités locales, susceptibles d'entraîner une baisse de l'impôt local tout en participant à la création d'emplois par la relance de l'économie locale.

Le groupe des élus communistes, anti-libéraux et citoyens agira avec les Malakoffiots afin d'obtenir les moyens financiers de l'Etat pour répondre aux besoins des citoyens et créer ainsi les conditions pour la mise en œuvre des orientations municipales que les électeurs ont très largement approuvées lors des élections municipales de mars 2008.

Le 29 janvier, les élus communistes anti-libéraux et citoyens étaient nombreux à la grande journée de mobilisation des salariés, des retraités, des jeunes, à l'appel de 8 organisations syndicales, rassemblés et unis pour exiger du gouvernement une autre politique que celle mise en œuvre aujourd'hui qui protège et favorise les plus privilégiés. Ce n'est pas le plan de relance annoncé par le Président Nicolas Sarkozy qui va rassurer les plus démunis, les plus exposés à la crise actuelle et qui malheureusement risque de s'aggraver avec ces milliers de suppressions d'emplois. Ce Président de la République qui annonce la suppression de la taxe professionnelle pour 2010, ce qui n'est pas pour rassurer cette assemblée, par contre, rien sur la revalorisation du SMIC, rien sur la revalorisation des bas revenus, rien sur les retraites, on ne touche pas au bouclier fiscal qui favorise les plus fortunés, on propose la suppression de la première tranche des impôts sur le revenu, sachant que 17 millions de contribuables sont exclus de l'imposition sur le revenu du fait de leurs faibles ressources. Les élus communistes anti-libéraux et citoyens resteront vigilants et mobilisés et réaffirment leur solidarité avec ce mouvement social.

Pour terminer, au nom du groupe des élus communistes anti-libéraux et citoyens, M. Cardot remercie M. Ngaleu et le service des finances qui ont travaillé sur ce budget 2009 ainsi que les services municipaux qui ont contribué à sa préparation en tenant compte des orientations définies, et ce dans un contexte financier rigoureux.

Mme le Maire remercie M. Cardot. Pour répondre à la question sur la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti, le produit de la taxe d'habitation va représenter 4 978 000 € ; le produit de la taxe foncière sur le bâti : 7 039 000 € ; le produit sur le foncier non bâti : 13 289 €. Il faudrait également savoir ce que cela a produit l'année dernière car M. Guilmart souhaiterait connaître la différence.

- Adoption du projet de Budget annexe 2009 - Parkings de la Ville de Malakoff

Rapporteur : Mme le Maire

I Section d'investissement

A Les dépenses d'investissement

1 – Les dépenses d'équipement :

Le total des dépenses d'équipement prévu en 2009 est de 1 126 920 € contre 282 500 € en 2008 ; soit une hausse de 299 % due à la constitution d'une provision de 1 000 000 d'euros pour la création de parkings au stade Lénine.

2 – La dépense en capital :

Une prévision de 147 740 € contre 117 750 € (soit 25 % de hausse) est inscrite pour le remboursement des emprunts contractés pour financer les constructions de parkings. Cette dépense représente 12% des dépenses réelles de l'investissement.

B Les recettes d'investissement

Elles sont formées d'un autofinancement prévisionnel (recettes d'ordre) et d'une prévision d'emprunt. L'autofinancement prévisionnel est l'excédent dégagé par la section de fonctionnement et qui va financer les dépenses de l'investissement. Un excédent disponible de 122 750 € contre 101 500 € en 2008 est inscrit en recettes. La prévision d'emprunt inscrite est de 1 151 910 euros.

II Section de fonctionnement

A Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites sont de 288 350 € contre 299 600 € en 2008 ; soit une baisse de 4 % qui s'explique par la baisse de 22 600 euros des charges financières sur les emprunts.

B Les recettes de fonctionnement

Les produits de location des parkings qui sont de 410 000 €, constituent l'essentiel de la recette de la section de fonctionnement. Le nombre total des parkings loués est de 502 sur les 547 que forment le patrimoine privé de la ville.

III Equilibre

A Equilibre de la section de fonctionnement

Recettes de l'exercice : 411 100 euros

Dépenses de l'exercice : 411 100 euros

Dont 122 750 euros de prévision de capacité d'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement.

B Equilibre de la section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre avec une prévision d'emprunt de 1 151 910 euros

Dépenses de l'exercice : 1 277 660 euros

Recettes de l'exercice : 1 277 660 euros

Dont 122 750 euros de prévision d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Vote par chapitre du projet du BP 2009 des parkings.

		DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	150 740	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	126 920	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 000 000	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		1 154 910
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		22 150
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		100 600
TOTAL INVESTISSEMENT		1 277 660	1 277 660
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	130 350	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUTANTE	20 000	
66	CHARGES FINANCIERES	135 000	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	22 150	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	100 600	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		410 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 100
TOTAL FONCTIONNEMENT		411 100	411 100

Le Conseil Municipal, par 31 voix pour, dont 5 mandats,

- Adopte le budget primitif des parkings pour l'exercice 2009 équilibré en recettes et en dépenses à 411 100 € pour la section de fonctionnement et à 1 277 660 € pour l'investissement. Les membres du groupe UMP, par 3 voix, votent contre et M. Paillon de l'opposition s'abstient.

M. Paillon souhaiterait savoir si la commune envisage de faire un tarif résident pour les deux parkings situés à proximité des métros.

M. Avril indique que les parkings de métro sont des parkings de transit, c'est la définition qui est donnée aux automobilistes qui viennent déposer leur voiture pour prendre le métro. C'est particulièrement le cas à Malakoff puisque la ville jouit d'une excellente desserte de différents types de transports en commun comme la SNCF, le RER, le métro, voire des stations de bus. La commune est amenée à accueillir, dans ces parkings, des automobilistes qui viennent de banlieue et à gérer ce type de stationnements pour éviter évidemment qu'ils ne viennent «occuper» un peu trop les places de stationnement dans les rues du centre-ville.

- Vote des taux des impôts locaux pour l'exercice 2009.

Rapporteur : Mme le Maire

Les dépenses réelles du projet du budget primitif 2009 présentent une évolution contrastée : une hausse des dépenses réelles de la section de fonctionnement de +2 % due à la hausse des charges du personnel (25 490 014 € au BP 2008 contre 26 643 711 euros au BP 2009) et des charges financières expliquées et une forte baisse de la section de l'investissement. Cette baisse s'explique essentiellement par la fin des travaux d'aménagement et d'agrandissement du centre municipal de santé (4 170 498,24 € à la fin 2008), de l'école primaire et maternelle Paul Vaillant Couturier (844 457,59 € à la fin 2008) et de l'aménagement du cours de tennis (Dalle Védrines).

Pour faire face à la politique du gouvernement qui a associé de fait les collectivités à la réduction des dépenses publiques en diminuant les concours financiers de l'Etat, la Municipalité se trouve dans l'obligation d'augmenter les impôts locaux pour équilibrer le projet de budget 2009. Plusieurs autres communes ont annoncé qu'elles vont augmenter les impôts en 2009. C'est le cas de Boulogne qui envisage une hausse de 20 %, de la ville d'Asnières qui a programmé une hausse de 17 % et de la ville de Paris qui a augmenté de 9 %.

Le Conseil Municipal, par 31 voix pour dont 5 mandats,
- Décide de voter pour l'exercice 2009, les taux des impôts locaux suivants calculés par application de la variation différenciée des taux :

Taxe d'habitation	: 13,10%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	: 16,37 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	: 11,76 %

Les membres de l'opposition votent contre (4 voix).

BATIMENTS COMMUNAUX

- Travaux de grosses réparations dans les écoles : demandes de subventions au Conseil général des Hauts-de-Seine.

Rapporteur : Mme Picard.

Dans le cadre de la programmation des travaux dans les écoles ou dans les centres de vacances pour l'année 2009/2010, des opérations peuvent prétendre à l'obtention de subventions départementales.

Des dossiers seront établis pour les projets suivants :

Travaux	Site	Coût estimé en € HT
Rénovation de la chaufferie	groupe scolaire Fernand Léger	163 610
travaux d'étanchéité de la toiture	gymnase du groupe scolaire Paul Langevin	36 800
Total		200 410

La rénovation totale de la chaufferie du groupe scolaire Fernand Léger comprend le remplacement des générateurs existants par deux chaudières au gaz, la mise en place d'un système de régulation performant avec module de télégestion et de télésurveillance automatique.

Les travaux d'étanchéité de la toiture du Gymnase Paul Langevin comprennent la dépose de la toiture en zinc et son remplacement par une couverture en bacs acier nervurés galvanisés avec isolation thermique et étanchéité multicouche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine pour obtenir les subventions pour les travaux ci-dessus. Le montant attendu est à hauteur de 40 % du montant des travaux HT.

- Travaux liés à l'hygiène et à la sécurité dans divers bâtiments : demandes de subventions au Conseil général des Hauts-de-Seine.

Rapporteur : Mme Picard.

Dans le cadre de la programmation des travaux liés à l'hygiène et/ou à la sécurité dans les écoles ou les centres de vacances pour l'année 2009/2010, des opérations peuvent prétendre à l'obtention de subventions départementales.

En conséquence, des dossiers seront établis pour les projets suivants :

- Renouvellement et renforcement de l'éclairage de sécurité à l'école élémentaire Jean Jaurès pour un montant de 11 008 € HT.
- Mise aux normes ou rénovation des systèmes de désenfumage pour les groupes scolaires Henri Barbusse, Guy Moquet, Paul Bert et pour l'école élémentaire Jean Jaurès pour un montant total de 17 000 € HT.
- Rénovation du système d'alarme du groupe scolaire Paul Langevin et complément des systèmes de l'école élémentaire Henri Barbusse, de l'école élémentaire Jean Jaurès et de l'école maternelle Paul Vaillant-Couturier pour un montant de 8 000 € HT.
- Travaux de sécurité à l'école maternelle Paul Bert : encoffrement d'une canalisation de gaz dans la cage d'escalier pour 7 025 € HT.
- Achat de matériel de sécurité : fourniture et pose d'extincteurs pour 7 000 € HT environ, fourniture et pose de rideaux classés au feu et de boîtes de rangement à registre de sécurité pour 6 400 € HT et fourniture de blocs de secours pour 4 180 € HT.
- Centre de vacances de Megève : enclouement de la cage d'escalier pour 4 348 euros HT, remplacement et inversion de sens de l'ouverture issue "bar" pour 1 924 € HT, rénovation des menuiseries extérieures pour 93 228 € HT, ravalement de la façade Sud Est et Sud Ouest pour 73 412 € HT.
- Centre de vacances de Vaudeurs : mise en conformité d'installations électriques et d'éclairage de secours pour 10 950 € HT, travaux de mise aux normes d'hygiène pour 16 350 € HT, rénovation et mise en conformité de la chaufferie au gaz des locaux pour 15 700 € HT et mise aux normes des circuits d'eau chaude sanitaire et fourniture de l'équipement pour 3 000 € HT.
- Centre de vacances de Fulvy : rénovation de l'espace cuisine pour 50 000 € HT, remplacement de fenêtres et de portes-fenêtres par des ensembles munis de double vitrage pour 19 000 € HT.
- Prévention automatique contre la légionellose pour les Gymnases Duclos et Pinon avec la mise en place d'un système de prévention comprenant un dispositif électronique d'injection automatique de grande précision de produit chloré. Le coût total est estimé à 10 034 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, dans le cadre des travaux liés à l'hygiène et à la sécurité dans divers bâtiments, listés ci-dessous, à entreprendre toute démarche nécessaire auprès du Conseil général afin d'obtenir les subventions attendues (au taux de 40 % pour les établissements scolaires et de 23 % pour les autres bâtiments.)

Désignation des travaux	Site	Coût estimé € HT
renouvellement et renforcement de l'éclairage de sécurité	Ecole primaire Jean Jaurès	11 008
mise aux normes système désenfumage	Groupes scolaires : Henri Barbusse, Guy Môquet, Paul Bert et l'école élémentaire Jean Jaurès	17 000
rénovation du système d'alarme	Groupe scolaire Paul Langevin, écoles élémentaires Henri Barbusse et Jean Jaurès, l'école maternelle Paul Vaillant-Couturier	8 000
Sécurisation de la canalisation gaz	Ecole maternelle Paul Bert	7 025
achat du matériel de sécurité	Diverses écoles et installations sportives	7 000
achat du matériel de sécurité	Diverses écoles et installations sportives	6 400
achat du matériel de sécurité	Diverses écoles et installations sportives	4 180
enclouement de la cage d'escalier	Centre de vacances de Megève	4 348
inversion de sens de l'ouverture issue 1924		1 924
rénovation des menuiseries extérieures		93 228
ravalement de la façade Sud Est et Sus Ouest		73 412
mise en conformité d'électricité et d'éclairage de secours		Centre de vacances de Vaudeurs

création d'un bloc sanitaire		16 350
mise en conformité de la chaufferie au gaz		15 700
mise aux normes des circuits d'eau chaude sanitaire		3 000
la rénovation et la mise en conformité de l'espace cuisine	Centre de vacances de Fulvy	50 000
remplacement de fenêtres et portes-fenêtres		19 000
Prévention automatique contre la légionellose	Gymnases Duclos et Pinon	10 034
	Total	358 559

- Travaux de grosses réparations au centre de vacances de Megève : demandes de subventions au Conseil général de Haute-Savoie

Rapporteur : Mme Picard.

La commission de sécurité du 21 décembre 2005 avait demandé à la Ville d'améliorer progressivement la sécurité du bâtiment en prévoyant le remplacement des portes des chambres par des portes pare flammes.

La dernière commission de sécurité du 16 décembre 2008 a pris acte des travaux réalisés et a invité la ville à poursuivre son effort en terminant l'encloisonnement de l'escalier central et en inversant le sens de l'issue de secours du bas de l'escalier ouest.

Par ailleurs, il est envisagé de réaliser la 3^e et dernière tranche du remplacement des portes-fenêtres.

Enfin le ravalement du bâtiment doit aussi être entrepris.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer des demandes de subvention au Conseil Général de Haute-Savoie pour ces travaux.

Désignation opération	Montant en € TTC
encloisonnement escalier	5 200,00
remplacement et inversion sens ouverture issue "bar"	2 300,00
remplacement des fenêtres et portes-fenêtres	111 500,00
Ravalement façade SE et SO	87 800,00
Total :	206 800,00

***Mme le Maire** tient à rassurer chacun que la commission de sécurité est passée en décembre pour contrôler les garde-corps et des planchers en bois et que le centre de vacances ne comporte aucun danger, y compris quand il accueille les adultes.*

ÉTAT CIVIL :

- Signature de la convention « préfecture-commune » relative à la mise en dépôt de plusieurs stations fixes d'enregistrement et de demandes « de titres d'identité et de voyage »

Rapporteur : M. Cormier

M. Cormier indique qu'il s'agit de la mise en place de stations dans les communes pour établir les passeports biométriques, avec la photo numérisée ainsi que les empreintes digitales des demandeurs. La ville a été informée de cette nouvelle disposition décidée par l'État – encore sans concertation – par un courrier du Préfet de juillet 2008. Des communes étaient proposées pour être équipées de ce dispositif et pour donner leur accord sur la base du volontariat, mais M. Cormier précise qu'il s'agit d'un volontariat en quelque sorte forcé. En effet, Malakoff était proposée comme ville accueillant des stations pour faire ces passeports et dans un 1^{er} temps, les habitants de Vanves devaient venir à

Malakoff pour établir leur passeport, puisqu'il y avait une certaine répartition dans le département. Puis, des réunions avec les élus et les responsables des services concernés ont eu lieu. Avertis de cette répartition, les maires, qui n'avaient pas forcément prévu d'accueil dans leur mairie pour mettre en place ce dispositif, ne virent pas cela d'un bon œil – M. Cormier pense notamment au Maire de Vanves mais les autres ont eu la même réaction. Malakoff n'accueillera donc que sa population mais, ce qui est nouveau, c'est qu'elle devra également accueillir, s'ils en font la démarche, tous les salariés qui travaillent sur la ville qui auront, avec ce nouveau dispositif, la possibilité de faire faire leur passeport soit sur leur lieu d'habitation, soit sur leur lieu de travail.

Avec ce nouveau service, la commune est en plein transfert de charges sans transfert de moyens à la hauteur puisqu'il est envisagé une indemnité de 4 000 € annuels pour faire fonctionner ces deux stations, lesquelles seront installées dans les locaux du service Etat civil ces prochaines semaines. Un travail a été fait sur la base de ce qui existe déjà car ce mode de fonctionnement est déjà utilisé dans plusieurs villes.

Il faut multiplier par deux le temps de traitement des dossiers. Jusqu'ici, quand quelqu'un venait faire un passeport, l'établissement du dossier prenait entre 10 et 15 minutes : après avoir retiré son dossier administratif, la personne le remplissait chez elle, revenait en Mairie pour vérification, puis la demande partait à la sous-préfecture d'Antony. Aujourd'hui, les services estiment qu'avec la nouvelle organisation, ce temps variera entre 20 et 30 minutes. Les dossiers ne pourront être remplis « à la maison ». Il suffit donc de faire un rapide calcul pour se rendre compte que 4 000 € pour assumer cette charge supplémentaire de travail, à moins de payer bien en dessous du SMIC les agents qui auront cette nouvelle tâche à remplir, ne seront pas suffisants.

Cela rentre peut-être dans la logique de l'Etat qui est de supprimer un fonctionnaire sur deux dans ses services, mais cela ne va pas aller sans poser de nombreuses difficultés dans les collectivités territoriales où il va falloir, pour cette nouvelle charge de travail, étudier sérieusement cette question. M. Cormier ajoute qu'il n'y a également eu aucune concertation pour les préfetures et les sous-préfetures qui doivent elles aussi accueillir ce nouveau dispositif, si bien que celles-ci, mises devant le fait accompli, ont dû mobiliser leurs agents. M. Cormier peut témoigner du fait que ces agents sont tous inquiets, ce qu'il comprend, connaissant comme beaucoup la charge de travail que représente déjà, dans une sous-préfecture, le nombre de dossiers à régler.

Malakoff doit donc, contrainte et forcée puisqu'on ne lui demande pas son avis, mettre en place ce dispositif à l'état civil, examiner les aspects de l'aménagement des stations avec les agents concernés. Les personnels seront formés par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés ou par un prestataire. Pour donner un ordre de grandeur, la commune a traité, en 2008, 2 144 dossiers «passeports». Sachant qu'il est prévu que chaque dossier demandera désormais 30 minutes, ce service demandera 4 mois à un salarié à temps plein pour être traité, et 4 mois à 4 000 € de subvention, si la collectivité ne rajoute pas, cela représente très peu.

Mais dans un 2^e temps, cette même démarche sera mise en œuvre pour les cartes d'identité. En 2008, 2 558 cartes d'identités ont été traitées, ce qui reste dans le même ordre de grandeur que pour les passeports. Ces nouvelles cartes d'identité biométriques généreront aussi un accroissement en termes de temps et d'investissement des agents.

Une convention fixant les modalités techniques et juridiques doit être conclue entre le Maire et le Préfet du Département, agissant au nom de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

Elle détermine les obligations de chaque partie ainsi que les modalités de sa résiliation. L'ANTS s'occupe de l'installation des stations d'enregistrement, du raccordement au réseau informatique, de la maintenance des équipements, de l'assistance téléphonique, de la

remise au Maire des cartes d'accès nominatives des agents habilités à utiliser l'application ainsi que de leur formation.

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour dont 5 mandats, approuve la convention « préfecture-commune » relative à la mise en dépôt de plusieurs stations fixes d'enregistrement et de demandes « de titres d'identité et de voyage » et autorise Madame le Maire à la signer. Deux membres de la majorité municipale s'abstiennent de prendre part au vote et un conseiller municipal vote contre.

Mme Moguerou constate qu'il y a encore des transferts d'activités sans les moyens qui vont avec et se demande s'il serait possible de développer des télé-procédures, peut-être pas sur les passeports ni les cartes d'identité mais sur d'autres activités car dans certaines Mairies ou organismes publics où elles ont été développées, ces télé-procédures font gagner du temps, à la fois pour le service public mais également pour les habitants.

M. Cormier répond que cette méthode serait vraiment compliquée dans le cas qu'il vient d'exposer car les personnes doivent venir sur place.

Mme Moguerou en convient mais si ces personnes ont déjà leur document avant de venir, cela fait gagner du temps. Par exemple, pour la carte grise, le fait de pouvoir récupérer en amont les informations et les documents évite aux personnes de se présenter avec des éléments manquants et quand elles arrivent, leur dossier est constitué, ce qui peut déjà être intéressant.

M. Cormier est d'accord pour aller dans ce sens, sauf que les agents qui traitent ces questions-là disent que la procédure se fait en deux temps. Tout d'abord les demandeurs viennent dans le service, se renseignent puis retirent le dossier. Un maximum de renseignements leur sont donnés mais très souvent ils reviennent avec des dossiers incomplets, particulièrement en cas de dossiers un peu compliqués à régler sur le plan administratif (cas de séparations, etc.), et les passeports font partie de ces derniers.

Tous les maires, toutes tendances confondues, sont mécontents. M. Cormier s'est lui-même rendu à la préfecture à la demande de Mme le Maire, et le Préfet a reconnu que les choses avaient été un peu précipitées. Mais il faut savoir, qu'à l'origine, il s'agit d'une décision européenne qui a demandé à ce que ce nouveau système soit mis en place avant juin 2009. Le département avait pris un peu de retard mais le rattrape un peu depuis. M. Cormier a suivi une démonstration destinée aux élus dans les bureaux de la Préfecture sur ce nouveau système biométrique, et s'est rendu compte que la méthode était d'une extrême précision. Il y a eu ensuite une 2^e présentation pour les agents, les chefs des services concernés, qui a généré un grand nombre de questions. Il leur a été répondu qu'il faudrait effectivement 20 à 30 minutes pour traiter chaque document et qu'il y a encore quelques paramètres à caler.

M. Clavel déclare que si ce transfert de charges a été imposé, la commune n'a donc pas été volontaire.

M. Cormier répond que rien n'a été imposé, mais que cela a été en réalité beaucoup plus « vicieux » que ça. Ainsi il a été dit à Mme le Maire qu'elle avait le droit de choisir, mais si elle refusait, les Malakoffiots désirant faire faire leur passeport seraient alors obligés de se rendre dans une autre ville. Il est donc aisé d'imaginer l'embarras politique des maires, obligés de refuser la possibilité à leurs concitoyens de faire faire leurs papiers dans leur propre Mairie !

Pour **Mme Guillois**, le Maire de Vanves devait être embarrassé.

M. Cormier assure Mme Guillois du contraire car lorsque le Maire de Vanves a appris que ses habitants devaient, dans le cadre de la répartition, se rendre à Malakoff, il s'est posé la même question que Mme le Maire se serait posée dans le sens inverse ! Le Maire de

Vanves a imaginé aussitôt que ses administrés allaient lui reprocher de ne pas avoir agi pour qu'ils puissent faire faire leurs passeports dans leur propre Mairie. La moitié des villes du département a réagi de la même manière. M. Cormier s'interroge donc sur le bien-fondé de cette organisation qui ne lui semble pas faite pour améliorer le service de proximité. C'était pourtant les propositions de l'Etat transmises par le Préfet.

Mme le Maire souligne qu'il y a eu une mauvaise répartition dès le départ, c'est-à-dire que des villes comme Malakoff auraient eu trois stations quand des villes comme Vanves n'en avaient aucune. Les mêmes cas se sont reproduits dans tout le département avec parfois des écarts plus importants. Les maires qui n'avaient pas de station ont donc protesté auprès du Préfet pour en obtenir une, de façon encore une fois que les habitants se rendent dans les Mairies de la ville où ils résident. Ceci est l'un des grands pans du problème.

Le fait est que la mise en place de ces stations d'enregistrement est imposée aux maires, pour qui il est impossible de refuser. Les maires sont considérés ici en tant que représentants de l'Etat, et non plus en tant que chefs d'un exécutif municipal, cela fait partie en quelque sorte des « pouvoirs » d'Etat du Maire. Les maires auraient pu à la limite accepter la répartition du Préfet, mais ils sont tous furieux du transfert sans compensation. En effet, au début il était prévu 5 000 € pour chaque station, somme qui a été réduite à 2 000 €. Mme le Maire espère donc qu'il y aura un vote pour refuser cette proposition.

Autre point important, tout ceci pose des problèmes d'emploi à la sous-préfecture. Par ailleurs, il est prévu qu'à terme celles d'Anthony et de Boulogne soient supprimées ainsi que les postes des sous-préfets. Cela pose également des problèmes aux photographes et aux sociétés qui gèrent les photomaton. Ces professionnels demandent que le système soit refusé ou que les photos traditionnelles soient toujours utilisées. Mais cela n'est pas possible, puisqu'il est exigé que la photo d'identité réponde à des critères précis. Ainsi, un grand nombre de portraits ont été refusés au début des passeports biométriques pour des détails ridicules et insignifiants.

Mme le Maire conclue que les Mairies ne sont donc pas d'accord mais doivent pourtant accepter !

M. Clavel demande ce qu'il se passerait si le Conseil Municipal votait non pour la conclusion de cette convention ?

Mme le Maire répond que c'est imposé et en cas de refus, il faudra se rendre à Vanves.

M. Clavel ajoute qu'ils ne peuvent pas décider du vote des Conseils municipaux.

Mme le Maire en convient et se demande d'ailleurs si le Maire n'est pas obligé, quel que soit le résultat, de demander un vote. C'est là un problème juridique.

M. Clavel, tout d'abord, n'accepte pas ce transfert de charges sans compensation. S'il vote cette convention, cela veut dire qu'en réalité il accepte. Comment protester ?

M. Cormier pense qu'il y a besoin d'agir et de se battre.

Mme le Maire regrette que la loi ait été adoptée mais c'est là chose faite.

M. Paillon juge qu'il serait intéressant de voir a posteriori, dans un an, combien cela a coûté à la commune et, à partir de là, se prononcer. C'est-à-dire voir la dépense que cela aura occasionné, constater le différentiel, car il n'y a pas de raison de ne pas l'accepter aujourd'hui.

M. Cormier répond qu'il y a déjà des exemples de collectivités et de villes qui ont dû créer un emploi supplémentaire pour cette tâche. A Malakoff, il faudra étudier la façon de réorganiser le service, c'était tout le débat plus tôt sur le budget concernant le personnel. Comment travailler autrement dans ce service pour prendre cette charge supplémentaire sans que cela ne pose de problèmes ? Mais cela a un coût supplémentaire.

M. Paillon indique qu'à l'issue de ce bilan, il est écrit qu'il est possible de résilier à tout moment sous réserve d'un préavis de deux mois, pour l'année prochaine.

M. Cormier a cru comprendre que s'il y avait une progression de 25 à 30% l'année prochaine (il faudra faire un bilan), la subvention pourrait évoluer. Ceci dit, M. Cormier est très prudent sur ses dires car il peut tout autant y avoir une baisse.

Mme le Maire rappelle que, sans exclure un vote, il faudra tout de même se plier à cette convention cette année. Sur Malakoff, qui devra sans doute traiter le même nombre de passeports que d'habitude, cela posera donc déjà des problèmes, mais qu'en sera-t-il pour une ville comme Nanterre qui devra traiter, outre ses habitants, les personnels des entreprises et les facultés ?

VOIRIE - ENVIRONNEMENT :

- Adoption du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Rapporteur : M. Avril

M. Avril indique qu'il s'agit de finaliser une initiative prise par le Conseil général en 2006 qui consistait à développer un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, lequel se résume ainsi :

- éditer un guide pour les randonneurs en Hauts-de-Seine avec une carte ;
- assurer le balisage des circuits qui auront été adoptés.

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour dont 5 mandats, adopte le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) proposé par le Conseil général des Hauts-de-Seine.

M. Paillon trouve qu'il s'agit là d'une initiative très sympathique. Par ailleurs, dans une délibération non soumise au débat, il était évoqué que la commune accueillerait le service Autolib'.

M. Avril n'est pas sûr qu'il soit possible de parler d'Autolib' à l'occasion de cette délibération qui porte sur le vélo et les piétons.

Mme le Maire signale à M. Paillon qu'il aurait été préférable de parler de ce sujet en début de Conseil Municipal au moment où elle demandait si il y avait des questions sur les affaires passées sans débat.

M. Paillon rappelle qu'il était inscrit dans les « Affaires non soumises au débat » et souhaite y venir à un moment où sont abordés les déplacements. Il y est évoqué la possibilité d'accueillir un jour, comme pour les Vélib', le service Autolib'. M. Paillon demande si un projet est donc prévu.

M. Avril répond qu'il s'agit d'un projet suivi depuis son origine, il y a un an, auprès de la Mairie de Paris qui en a pris l'initiative et qui a souhaité, pour ne plus commettre la même erreur que lors du développement du Vélib', y associer l'ensemble des communes, pas seulement de proximité mais d'autres communes d'Île-de-France. Au cours de différentes réunions, ce projet a commencé à prendre corps au fur et à mesure que le temps passait et que les communes s'y intéressaient. Lors de la dernière réunion, 45 communes avaient décidé d'adhérer à ce projet et d'entrer dans le syndicat qui va être créé. Malakoff s'est associée aux 3 autres communes de la communauté d'agglomération pour demander à ce que ce soit Sud de Seine qui porte le projet sur le plan de l'organisation, de la logistique, tout en réservant aux communes la possibilité d'avoir chacune son délégué dans le syndicat.

M Allain ajoute que ce qui a été voté au niveau de la communauté d'agglomération, c'est le principe de l'inscription dans le système Autolib'. Le chef de projet de la Ville de Paris a fait une présentation au niveau du bureau communautaire de l'économie générale du projet. Ceci étant, il n'est pas absolument certain que la Communauté d'Agglomération s'inscrive complètement dans le projet puisque, non pas à Malakoff mais dans d'autres communes, il y a discussion sur le sujet.

Une carte indique les communes qui ont déjà adopté le principe d'adhérer au syndicat mixte chargé de passer le marché pour accueillir Autolib'. M. Allain n'a pas cette carte sous les yeux mais il se souvient qu'à peu près toutes les communes environnantes s'inscrivent dans le dispositif sauf Montrouge et Le-Plessis-Robinson.

Le maillage est un point important de ce projet, lequel ne marchera que s'il y a suffisamment de stations sur un territoire donné. Il s'agit bien sûr d'un maillage plus large que pour le Vélib' puisque les distances parcourues en voiture sont plus grandes qu'à vélo. Ce projet démarre au premier semestre 2009, c'est pourquoi il est important que les communes et les intercommunalités s'inscrivent dès maintenant dans le dispositif. Il faut prendre conscience qu'il s'agit un peu d'un pari sur l'avenir.

Autre point, au niveau de l'intercommunalité, Malakoff n'est pas positionnée tout à fait de la même façon par rapport à Autolib' qu'une ville comme Clamart ou même Fontenay-aux-Roses. Autolib' a un usage entreprises, mais celles-ci peuvent faire aussi appel aux taxis, au système de co-voiturage. Par contre, le chef de projet de la Ville de Paris a expliqué que l'idée qui est derrière ce projet est de pousser les personnes qui se déplacent peu à abandonner l'achat d'une voiture. Cela ne fera peut-être pas plaisir à l'industrie automobile mais c'est pourtant bien l'idée. Ceci dit, c'est à cette industrie aussi de s'adapter au développement durable. On voit bien qu'une ville qui a un tissu dense, avec beaucoup de transports en commun, ce qui est le cas de Malakoff, par rapport à un système comme Autolib' n'est pas dans la même position qu'une ville qui n'a que des bus, qui n'a ni train, ni RER, telles Clamart ou Fontenay-aux-Roses, qui ont donc un tissu de transports en commun beaucoup moins serré. Il faut donc comprendre la diversité des positions des villes sur ce sujet, ce qui, selon M. Allain, est tout à fait normal.

M. Avril ajoute, puisqu'il a été question du budget, que le projet par nature appelle les communes candidates à investir, il y aura notamment des équipements à fournir, cela fait partie du projet. Comme le disait M. Allain, il y a une forme de pari sur la réussite de ce projet, à la fois sur le maillage qui est indispensable à la réussite du principe même de concession, et parce que l'on ne sait pas si les objectifs liés au développement durable par l'abandon des voitures particulières seront atteints. En tout cas, les véhicules mis en circulation dans ce projet seront des voitures propres.

VOËUX - COMMUNICATIONS - QUESTIONS DIVERSES

- Déclaration d'intention d'aliéner :

Madame le Maire informe les conseillers des transactions immobilières pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

- Question de M. Guilmart sur la cession du bien immobilier sis 11, rue du docteur Ménard.

M. Guilmart souhaiterait savoir ce qu'il en est du rapport n°15 qui était dans le dossier initial du Conseil Municipal.

Mme le Maire répond qu'il a été adopté sans débat, mais M. Guilmart peut poser sa question.

M. Guilmart s'étonne du prix de cette cession, au niveau de la superficie du terrain, qui est de 77 m², il est peut-être toujours possible de disserter sur le fait qu'elle soit à 48 000 €, mais il s'agit d'un terrain qui appartenait à la Ville et que celle-ci a mis en vente. M. Guilmart souhaiterait donc quelques informations, en particulier savoir par quel biais la commune a communiqué avec la population et connaître la raison d'un tel désengagement par rapport à cette parcelle qui, selon M. Guilmart, a été vendue très peu cher.

M. Cormier répond qu'il s'agit d'un terrain abandonné depuis des années, ce qui se traduit par bien « vacant et sans maître ». Jusqu'à 2007, des situations de ce type relevaient de l'Etat. Depuis 2007, il y a eu un transfert de l'Etat aux communes. Ce terrain a été mis en vente à 48 000 €. La Ville, au moment où elle est devenue propriétaire, a fait passer une information qui n'a pas échappé à un certain nombre de Malakoffiots, lesquels se sont adressés par courrier au service de l'urbanisme.

Il faut savoir que pour céder ses biens, la commune a deux solutions : la 1^{ère} est la vente aux enchères publiques (selon des procédures précises des ventes domaniales...), la 2^e est la vente de gré à gré. La commune n'utilise pas la vente aux enchères publiques car celle-ci implique des frais supplémentaires et la Ville ne souhaite pas que les propriétés soient achetées par des marchands de bien qui revendent ensuite avec un permis de construire et une grosse plus-value. La commune ne met pas ses biens en agence car cela implique pour l'acquéreur des frais supplémentaires. Ils sont donc mis en vente chez un notaire qui est chargé de recevoir les offres.

Cette annonce est restée plus de six mois chez le notaire, à qui se sont adressées toutes les personnes pour manifester leur intérêt à acquérir ce bien. Quant au prix, c'est sur la base de la meilleure proposition que la vente s'est opérée : 48 000 €. Les services des Domaines avaient surévalué ce terrain à 77 000 €, la surévaluation de leur part étant assez courante. Il arrive qu'après réclamation de la commune, le service des Domaines renvoie une estimation divisée par deux... Voilà la procédure.

M. Guilmart connaît un peu le domaine de la vente, en particulier dans l'immobilier et souhaiterait une précision. M. Cormier a précisé que le bien en question a été mis en vente chez un notaire. Comment cette annonce a-t-elle été matérialisée, sans publicité ? A-t-il été indiqué que ce bien appartenait à la commune, demandait-on à faire une offre ? Comment peut-on vendre un terrain de 77 m² dans Malakoff à 48 000 € ? C'est, franchement, une excellente affaire ! Que souhaite faire l'acquéreur de ce terrain ? Est-il possible de construire ? Quel est le COS ? M. Cormier précisait tout à l'heure que la commune ne souhaitait pas vendre à des marchands de biens, il paraît donc légitime à M. Guilmart de poser ces questions.

Mme le Maire répond qu'il est dit que le terrain de la rue du Docteur Ménard ne vaut pas plus de 600 € le m², outre les coûts de démolition et de sondage, environ 30 000 €, il sera sans doute nécessaire de réaliser des fondations spéciales qui renchériront le coût de la construction. Si l'on y ajoute des frais de diagnostics, le coût du foncier avoisinera les 1 000 € le m², ce qui est un maximum vu le coût de la construction. Il n'y a pas d'intérêt de vendre trop cher à un particulier un terrain et le mettre ainsi en difficulté. Ceci dit, la commune a pris l'offre la plus intéressante, qui est tout de même de 48 000 €. Madame le Maire demande que M. Guilmart se rassure, l'acquéreur ne va pas construire une tour.

M. Guilmart s'en doute bien, mais cela lui paraissait étonnant, surtout qu'il s'agit d'un bien communal.

Mme le Maire rappelle, pour l'ordre du jour du Conseil Municipal, que les Questions doivent toutefois être traitées après les Vœux.

- Vœu relatif au planning familial.

Rapporteur : Mme Guillois.

La loi du 11 juillet 1973, suite à l'adoption de la loi Neuwirth, annonçait que l'information de la population sur les problèmes de la vie était une responsabilité nationale et que l'Etat y participait en subventionnant les associations qui contribuaient à cette mission d'information, reconnaissant ainsi leurs compétences. C'est ainsi que naissaient les établissements d'information, de consultation et de conseil familial.

Depuis 1973, 70 associations départementales sont conventionnées au titre de la loi Neuwirth et bénéficient de financements de la DASS. Ces financements, bien qu'insuffisants (8 € de l'heure), permettent que ces associations puissent réaliser leurs activités de base concernant la sexualité, la fécondité, la contraception, l'avortement, la prévention de MST et du sida et la prévention des violences de jeunes. Cela se passe par l'accueil dans leurs permanences des jeunes et des adultes par les multiples interventions auprès de jeunes scolarisés ou non et d'adultes en difficulté, dans les missions locales, les foyers de jeunes travailleurs, les foyers Sonacotra, les centres de vacances, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Ce sont en premier lieu les jeunes qui sont concernés, en particulier parce que le Planning leur offre l'accès gratuit à la contraception. Le Planning familial, c'est 40 ans d'expérience accumulée, c'est la connaissance et le respect des populations, c'est la structure la plus ouverte pour informer sur tout ce qui a trait à la sexualité (rapports hommes-femmes, homosexualité), toutes les questions qui peuvent y être abordées, la violence contre les femmes, les mariages forcés, la virginité, l'homophobie...

Par la loi de finances 2009, le gouvernement diminue de 42 % le budget affecté au conseil conjugal et familial, le faisant passer de 2,6 M€ en 2008 à 1,5 M€ en 2009, quand il faudrait au contraire augmenter le nombre d'antennes des Plannings et mieux informer de leur existence. Les fermetures qui en résulteront risquent aussi d'accentuer les disparités territoriales. Dans certaines régions, il existe de bons centres d'IVG et de contraception à l'hôpital mais ailleurs c'est souvent le Planning qui y supplée. Les alertes lancées sur ces missions que l'Etat est en train d'abandonner n'ont absolument pas été entendues par les ministres et les réponses confuses apportées par M. Hortefeux au sujet des financements ne sont pas satisfaisantes. Le gouvernement raisonne à court terme dans tous les domaines, il réduit les coûts sans penser aux conséquences, y compris financières.

En réduisant drastiquement cette ligne budgétaire avant de la supprimer, l'Etat ne réalise pas des économies de bouts de chandelles, il effectue un acte symbolique. Il est certain que le côté clairement féministe du Planning exaspère certains de nos dirigeants et c'est bien une mission historique, qui est plus que jamais nécessaire, que l'Etat est en train d'abandonner subrepticement. Car ce sont plus de 450 000 personnes qui consultent chaque année le Planning familial sur le plan national. À Malakoff, ce sont plus de 100 personnes par semaine qui consultent. Ce planning de la Ville comporte des gynécologues, une conseillère conjugale qui est une psychologue-clinicienne.

On comprend donc que la pétition au côté du Planning familial, qui défendait le droit à l'information et à l'éducation, à la sexualité pour tous et toutes, ait déjà recueilli plus de 73 000 signatures.

Sur la commune de Malakoff, dès la fin des années soixante existait ce dispositif alors appelé Gynécologie moderne parce que l'autorisation officielle n'avait pas encore été donnée par la Préfecture pour le Planning familial. Malakoff, fidèle à sa tradition, était à la pointe du combat féministe et le rôle précurseur joué par Mme Pappo, alors Maire-adjointe, est à souligner.

Mme Guillois propose donc au Conseil Municipal, afin de perpétuer cette tradition émancipatrice qui honore Malakoff, de soutenir le vœu qui lui est soumis et de signer, pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait, la pétition nationale.

Par 32 votes pour dont 5 mandats, le Conseil Municipal vote le vœu ci-dessous, les membres du groupe de l'UMP votent contre, par 3 voix :

« - Considérant que la diminution de 42% programmée dans la Loi de finances 2009, du montant alloué au conseil conjugal et familial aurait pour conséquence la suppression totale des actions d'information, d'éducation et de prévention dans les domaines de la sexualité, de la vie de couple et affective.

- Considérant que par ce désengagement massif de l'Etat, les missions d'utilité publique qui sont les siennes quant à l'accueil, l'information et la prévention concernant la contraception, la fécondité, la sexualité ne seraient plus assurées dans de bonnes conditions puisque cela impliquerait la fermeture d'un grand nombre de lieux d'accueil, d'écoute et de parole, individuels et collectifs, alors que 450 000 personnes bénéficient chaque année des actions du Planning Familial.

- Dans une société où les relations filles-garçons sont de plus en plus marquées par la violence, où les campagnes nationales de prévention et d'information ont besoin des relais de terrain pour être pertinentes et efficaces, ces missions légales s'avèrent plus que jamais primordiales.

C'est pourquoi le Conseil Municipal de Malakoff :

- *apporte* son entier soutien au Planning Familial qui a célébré ses 50 ans d'existence en 2006,
- *demande* à l'Etat d'assurer sa responsabilité pour l'information, l'éducation à la sexualité et la prévention pour toutes et tous conformément à l'article 1 de la loi Neuwirth du 11 juillet 1973,
- *demande* instamment à l'Etat de donner aux associations qui assurent ces missions d'intérêt général, les moyens indispensables à leur exercice. »

Mme le Maire apprécie l'exposé qui vient d'être fait, lequel donne notamment des chiffres intéressants sur Malakoff.

M. Guilmart déclare que son groupe ne prendra pas part au vote, considérant qu'il n'y avait pas de caractère d'urgence dans la réalisation de ce vœu et que son groupe n'a pas eu ce vœu dans les temps impartis, c'est-à-dire cinq jours francs avant la séance.

Mme le Maire trouve que c'est tout de même un prétexte pour éluder le sujet de la part de M. Guilmart.

Mme Picard suggère à M. Guilmart de signer la pétition sur internet.

Mme le Maire dit que M. Guilmart fera toutefois ce qu'il veut, et qu'au fond ce n'est finalement pas si illogique que cela.

- Vœu relatif aux logements de la Société Icade.

Rapporteur : M. Métais

Icade a annoncé par voie de presse au mois de décembre, sans prévenir les premiers intéressés, c'est-à-dire les locataires, les élus et le personnel d'Icade, la mise en vente de son parc de logements.

Par 35 votes pour dont 5 mandats, le Conseil Municipal vote le vœu ci-dessous :

« La cité des Poètes implantée dans le sud de Malakoff est composée de 315 logements gérés par la société ICADE.

Ces logements ont été construits grâce à des fonds publics.

Cette société est une filiale de la Caisse des dépôts et consignations, cotée en bourse depuis avril 2006. Elle gère 32 000 logements en Ile de France.

Le conseil d'administration du 12 décembre dernier a décidé de céder l'ensemble de son pôle logement à un ou plusieurs investisseurs, sans en avertir ni les locataires, ni le personnel, ni les élus des villes concernées.

Nous déplorons déjà depuis plusieurs années la dégradation de ce patrimoine, la forte hausse des loyers et la recherche de rentabilité maximum.

Depuis que la nouvelle a été délivrée par voix de presse, une majorité des maires concernés, ainsi que les représentants des locataires ont fait des interventions afin de pouvoir obtenir d'ICADE des précisions sur leur projet.

Le logement social étant déjà menacé par la loi Boutin, la crainte est que ce parc de logements soit acheté par des investisseurs privés qui mettront en grande difficulté l'ensemble des locataires concernés.

Le Conseil municipal demande :

- que l'ensemble des logements de la cité des Poètes soit vendu à des bailleurs sociaux, capables d'appliquer des loyers modérés et le reconventionnement des logements,
- qu'aucune solution ne soit mise en place sans l'accord du maire et de l'amicale des locataires. »

M. Métais ajoute qu'une grande réunion d'amicales de locataires a eu lieu la semaine passée où il s'est rendu avec Mme le Maire, Mme Picard et Mme Amiable, la Députée, et où il y avait énormément de monde. M. Métais confirme le fait que les locataires sont à juste titre très inquiets sur le devenir de leurs immeubles.

Mme le Maire ajoute que Mme Capus était également présente et souligne l'importance de ce vœu, à l'instar du précédent. Il avait été fait mention lors du précédent Conseil municipal de l'annonce, le 12 décembre dernier, de la vente de 30 000 logements par la société Icade. Mme le Maire précise que 8 614 logements dans les Hauts-de-Seine sont aussi en vente ; les maires de toutes les villes concernées se sont, tout d'abord réunis et ont demandé au directeur d'Icade des précisions. Mais pour l'instant, aucune information précise n'a été donnée sur les futurs acquéreurs du patrimoine d'Icade. L'OPAC de Seine-Saint-Denis et l'OPAC du Val-de-Marne se sont portés acquéreurs mais n'ont eu aucune réponse. Le directeur d'Icade a annoncé à Mme le Maire que vers la fin février ces futurs acquéreurs des 32 000 logements seraient connus. Mais, pour le moment, personne ne sait s'ils seront vendus par gros blocs départementaux ou par petits lots. L'opacité totale de cette société est tout de même inadmissible. La Caisse des Dépôts, dont elle dépend, souhaite avec ce projet, valoriser son patrimoine : 32 000 logements font 3 milliards d'euros, dont 50% sont pour les actionnaires d'Icade et 50% pour le Fonds Stratégique d'Investissement, le FSI, qui est en train d'être mis en place pour le plan de relance. Le 12 décembre, les quatre représentants de la Caisse des Dépôts, qui auparavant s'étaient toujours opposés à la vente d'Icade, sauf par petits lots (il y en a eu entre autre à Villejuif, à Rueil, à Châtillon, etc.) se sont déclarés pour la vente, à la stupeur des dirigeants d'Icade. Et la vente est lancée. Pour les quatre représentants de la Caisse des Dépôts, cet ordre de vente est venu de très haut.

Les logements situés à Malakoff, qui ne devaient pas être touchés, du moins pas avant 2017-2018, le seront quand même. Mme le Maire est d'accord avec M. Métais pour dire que les locataires sont très inquiets car ils ne savent pas à quelle sauce ils vont être mangés : les logements vont-ils être reconventionnés avec un bailleur social (ce qui serait la meilleure des choses) ? Vont-ils être mis dans les mains d'un autre opérateur qui peut tout transformer en PLI avec des hausses de loyer importantes ? Que vont devenir les travaux initialement prévus ? Que vont devenir les aménagements d'espaces verts envisagés ? Que va devenir le protocole d'accord signé pour que les loyers ne dépassent pas 20 % du revenu et que ce ne soit pas applicable aux personnes de plus de 70 ans ? Personne ne le sait. Mme le Maire relate qu'au cours d'une réunion, la veille, avec un

représentant de la SA HLM pour discuter d'un autre problème, celui-ci a ironisé sur le fait que tous les maires n'étaient pas contents d'Icade.

M. Guilmart souhaite également soulever ce problème très sérieux que Mme le Maire avait évoqué à la fin du dernier Conseil municipal, rappelant qu'il était intervenu pour dire tout son soutien aux locataires et à l'action qu'ils peuvent mener, mais également l'action que peut mener Mme le Maire au nom de la commune et au titre de l'Office Public de l'Habitat, lequel pourrait éventuellement prétendre acquérir ces 313 appartements.

M. Guilmart pense qu'il serait important que la Municipalité puisse ajouter dans ce vœu un message. Malgré, malheureusement, le manque d'information évidente actuelle, il serait souhaitable de dire que la Ville de Malakoff, par l'intermédiaire de son Office, se porte acquéreur, ou se montre tout au moins intéressée, si les prix peuvent être intéressants et si les négociations peuvent être engagées avec la société Icade. Ainsi, si dans les prochains jours ou prochaines semaines, Icade souhaite vendre lot par lot, la Ville de Malakoff ne serait pas prise au dépourvu face à une telle initiative.

Mme le Maire rassure M. Guilmart sur le fait que la Ville ne sera pas tout à fait prise au dépourvu. Mme Amiable a écrit au nom des villes du sud du département et en tant que députée à Mme Boutin pour lui exposer le problème Icade. Les présidents du Conseil général de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne sont également intervenus auprès du ministère et auprès d'Icade pour leur dire qu'en tout état de cause les prix de vente devraient être les plus bas possible. Puisque cela a été fait sur fonds publics, la valorisation actuelle devrait tenir compte des amortissements faits depuis longtemps. Le Président du Conseil général des Hauts-de-Seine, M. Devedjian, à qui la même question a été posée a fait une déclaration qui pourrait être qualifiée de schizophrénique : l'Office Public Départemental s'est porté acquéreur en souhaitant les prix les plus bas possible, mais en même temps, en tant que ministre de la relance, M. Devedjian souhaiterait les prix les plus hauts possible pour que cela puisse rentrer dans le fonds d'investissement. C'est donc assez compliqué...

Mme Amiable a écrit à Mme Boutin qui a répondu en trois lignes qu'elle prenait bien en compte le problème, mais qu'elle souhaitait que les logements Icade soient vendus au plus offrant. Par conséquent, si les pouvoirs publics veulent que la vente soit faite aux plus offrants, ces derniers ne seront certainement pas les bailleurs sociaux et encore moins l'OPH de Malakoff. Mme le Maire ajoute que si les prix étaient très bas, si les conditions étaient très bonnes, l'Office pourrait effectivement étudier l'achat, notamment avec des prêts particuliers. Il faut donc attendre d'en savoir plus sur les prix et les conditions.

M. Cormier a constaté, comme beaucoup de Malakoffiots, avec quelle précipitation M. Guilmart a défendu le logement social à Malakoff au début de sa contribution dans le dernier Malakoff Infos, et M. Cormier s'est félicité de son soutien. Mais ce qui lui semble important est que l'on ne peut pas exiger aujourd'hui que l'OPH s'engage sur l'achat éventuel de ces 313 logements, tout simplement parce que les conditions de vente ne sont pas encore connues ! M. Cormier pense même – et cela ne va pas surprendre M. Guilmart – que la Majorité élue y a peut-être même pensé avant lui... Il était évident de penser, quand la société Icade a fait savoir qu'elle vendait ses logements que, dès que les éléments précis seraient connus, la commune examinerait une éventuelle possibilité pour l'Office d'acquérir les 313 logements de Malakoff. Mais aujourd'hui, tout le monde l'a bien compris, c'est la nébuleuse la plus totale, ce qui est purement et simplement scandaleux ! Quand on imagine que cela représente 34 000 logements, c'est du jamais vu ! Des logements sociaux financés par des fonds publics, puis la privatisation, puis la cotation en Bourse et, fin décembre, le PDG d'Icade annonce la vente, dont 50% de la plus-value dégagée servira à rétribuer les actionnaires ! C'est un cauchemar ! Et personne, au niveau du gouvernement ne dit un mot ! Dans cette société qui marche sur la tête, cela semble

quelque chose de normal. M. Cormier pense que tout le monde devrait être scandalisé par ces faits, c'est du moins ce qu'il souhaite.

M. Métais disait que cela génèrait une énorme inquiétude chez les locataires, les jours et les semaines passent et on ne leur répond pas, et quand M. Cormier dit « on », il ne parle pas que de la société Icade, mais des responsables au plus haut niveau, au niveau de l'Etat. Mme Boutin a répondu en trois lignes, sans doute plus préoccupée de défendre son projet de loi à l'Assemblée nationale...

Mme le Maire se déclare très inquiète.

Mme Guillois voudrait ajouter que sur Malakoff, Mme le Maire, Mme la Députée et les militants de la CNL n'ont pas manqué de tenir informés la population, les habitants, à chaque fois qu'ils ont eu des informations, ce qui n'est certes pas leur rôle mais il est tout à fait à leur honneur d'avoir apporté ces informations qu'Icade n'avait pas pris la peine de leur apporter.

- Question de M. Paillon sur le niveau d'endettement de l'OPH de Malakoff et la part de la ville dans ses garanties d'emprunt.

M. Cormier informe que M. Paillon est préoccupé par une question qui concerne le niveau d'endettement de l'OPH. Celui-ci est dans une situation qui s'est nettement améliorée entre 1999 et 2007 avec notamment le plan de redressement qui avait été décidé à cette époque. Cela dit, comme pour un très grand nombre d'Offices, sa situation financière reste fragile, tenant compte notamment des financements de plus en plus difficiles à obtenir et du désengagement de l'Etat.

En 1999, la dette de l'Office – les mécaniques financières ne fonctionnant pas tout à fait de la même façon que pour les collectivités territoriales –, qui se mesure en termes de ratio, représentait plus de 45% de la totalité des loyers. C'est ainsi que l'on mesure le taux d'endettement des organismes sociaux des Offices. En 2007, sur presque 47,5 M€ des loyers – M. Cormier arrondit –, la somme globale des loyers, le taux d'endettement de l'Office était de 34,32%. Ce chiffre est obtenu par l'addition de la dette de l'année, plus le paiement des intérêts, plus le remboursement du capital, sur le montant des loyers quittancés de l'année. Le Plan Stratégique de Patrimoine et le tableau prévisionnel 2007-2016 réalisé en collaboration avec la Fédération des Offices fixent la limite de ce ratio à 35%. Pour 2009 – le budget a été voté le jeudi précédent –, le taux d'endettement de l'Office est de 32,63%, donc en amélioration.

Par ailleurs, la dette de l'Office est garantie à 100% par la Ville. Mais pour rassurer M. Paillon, en 80 ans d'existence de l'Office, le recours à la garantie (en direction de la Ville) n'a jamais été mobilisé, tout simplement parce que l'Office a une gestion rigoureuse, qu'il respecte ses engagements en direction de tous ses partenaires comme en direction des différentes collectivités, dont la Ville, celle-ci respectant de son côté ses engagements envers l'Office. M. Cormier terminera en souhaitant qu'il en soit de même de la part de l'Etat.

- Question de M. Paillon : demande de communication de l'ancien plan de financement de l'opération de résidentialisation des immeubles Thorez, suite au niveau plan de financement approuvé lors du conseil du 17 décembre dernier.

M. Cormier rappelle que lors du Conseil municipal du 17 décembre 2008, avait été présenté, concernant les travaux importants de la cité Thorez, un nouveau plan de financement. M. Paillon avait demandé ce qui changeait par rapport au plan précédent. Dans cette délibération, M. Cormier avait expliqué que, concernant les subventions, il y

avait eu un engagement de la part de l'Etat pour une subvention à hauteur de 570 987 € (subventions de la Région, du Département et de la Ville). M. Cormier explique à nouveau qu'en décembre 2008, l'Office Public de l'Habitat apprend de la part de l'Etat qu'il ne subventionnerait plus qu'à hauteur de 190 000 €, c'est-à-dire le tiers de ce qui était prévu. D'où l'intervention de Mme le Maire qui avait appelé au respect des engagements de la part de l'Etat. C'est la raison pour laquelle son représentant au niveau de la Préfecture a annoncé qu'il y aurait très certainement un 2^e versement du même niveau début 2009, ce que M. Boulanger, premier vice-président du Conseil général, a confirmé à Mme le Maire. Il s'agit de l'aide à la pierre, de subventions d'Etat qui sont aujourd'hui transférées au niveau du Département, mais ce sont toujours des sources de financement provenant de l'Etat. C'est pourquoi, dans le deuxième plan de financement qui a été adopté au Conseil municipal de décembre dernier, figurait deux fois la somme de 190 000 € représentant la subvention de l'Etat, c'est-à-dire 380 658 €, en voyant bien que l'OPH en avait touché, au moment du vote de la délibération, que la moitié ou le premier tiers de la subvention.

Voilà la situation. L'OPH souhaite bien sûr toucher le deuxième tiers mais également la totalité, c'est-à-dire les 570 000 € environ, d'engagement de l'Etat. M. Cormier donnera donc à M. Paillon la photocopie des deux plans, et propose de les faire figurer dans le compte rendu pour qu'il soit plus facile de faire les comparaisons (ci-dessous).

Il a donc été demandé à la Ville un effort supplémentaire de 50 000 €, les fonds propres de l'Office ont été plus sollicités et son niveau d'emprunt a été plus important de façon à équilibrer ce nouveau plan de financement.

M. Cormier en profite pour dire qu'il y avait auparavant dans le cadre des réhabilitations, en termes de subvention de l'Etat, ce que l'on appelait les Palulos, qui assuraient 10% du montant total de travaux quels qu'ils soient, mais cette ligne budgétaire a été abandonnée et l'on n'en parle plus... Ces problèmes financiers et ces équilibres se régleront donc soit par des subventions plus importantes venant d'autres collectivités que de l'Etat, ou bien par des augmentations plus importantes de loyer.

La loi Boutin vient d'être votée, avec la confirmation d'un matraquage sans précédent en matière de surloyer qui, pour des milliers de locataires dans les différents parcs de logements, va aller vers le doublement de leur loyer. L'on se trouve à des niveaux de progression d'augmentation par mois bien au-delà de ce qui a été annoncé dans ce même Conseil s'agissant des augmentations d'impôts sur la ville de Malakoff.

Mais M. Cormier n'a pas entendu beaucoup d'élus de droite protester contre ce matraquage qui va concerner des milliers de locataires du parc HLM...

Mme le Maire précise que plus de 1 500 pétitions ont été remises à Mme la Députée, puisqu'elle participait au débat sur le logement, des pétitions signées par les Malakoffiots pour la défense et le maintien du logement social.

- Plan de financement prévisionnel du programme de résidentialisation des immeubles de l'OPH de Malakoff avenue Maurice Thorez.

Approuvé par délibération du 21 septembre 2007

DEPENSES : 2 609 754 euros

TRAVAUX

Coût des travaux :	2 336 825
Révision :	56 970
<u>Total travaux :</u>	<u>2 393 795</u>

HONORAIRES

Maîtrise d'œuvre :	125 545
Mission OPC :	31 650

Contrôle technique :	21 100
Coordinateur SPS :	21 100
Révisions :	6 330
<u>Total honoraires :</u>	205 725

DIVERS

Géomètre :	4 959
Provision :	5 275
<u>Total divers :</u>	10 234

RECETTES : 2 609 754 euros

SUBVENTIONS

Subvention Etat :	570 987
Subvention Région :	457 347
Subvention Département :	89 600
Subvention Ville :	500 000
<u>Total subventions :</u>	1 617 934

AUTRES RECETTES

Emprunts CDC:	700 000
Fonds propres OPHLM :	291 820
<u>Total autres recettes :</u>	991 820

Modification approuvée par délibération du 19 décembre 2007

DEPENSES : 2 609 754 euros

TRAVAUX

Coût des travaux :	2 336 825
Révision :	56 970
<u>Total travaux :</u>	2 393 795

HONORAIRES

Maîtrise d'œuvre :	125 545
Mission OPC :	31 650
Contrôle technique :	21 100
Coordinateur SPS :	21 100
Révisions :	6 330
<u>Total honoraires :</u>	205 725

DIVERS

Géomètre :	4 959
Provision :	5 275
<u>Total divers :</u>	10 234

RECETTES : 2 609 754 euros

SUBVENTIONS

Subvention Etat :	570 987
Subvention Région halls d'immeubles :	107 027
Subvention Région espaces extérieurs :	294 400
Subvention Département :	89 600
Subvention Ville :	500 000
<u>Total subventions :</u>	1 562 014

AUTRES RECETTES

Emprunts CDC:	750 000
Fonds propres OPHLM :	297 740
<u>Total autres recettes :</u>	1 047 740

Modification approuvée par délibération du 17 décembre 2008

DEPENSES : 2 632 059 euros

TRAVAUX

Coût prévisionnel des travaux :	2 350 000
Révision :	72 977
<u>Total travaux :</u>	2 422 977

HONORAIRES

Maîtrise d'œuvre :	175 000
Contrôle technique :	5 672
Coordinateur SPS :	5 076
Révisions :	3 100
<u>Total honoraires :</u>	198 848

DIVERS

Géomètre :	4 959
Provision :	5 275
<u>Total divers :</u>	10 234

RECETTES : 2 632 059 euros

SUBVENTIONS

Subvention Etat :	380 658
Subvention Région :	403 893
Subvention Département :	68 780
Subvention Ville :	550 000
Subvention Communauté d'agglomération	48 425
<u>Total subventions :</u>	1 451 756

AUTRES RECETTES

Emprunts CDC:	850 000
Fonds propres OPHLM :	330 303
<u>Total autres recettes :</u>	1 180 303

- Question de M. Paillon sur l'état d'avancée de la procédure engagée par le Préfet du Département contre la Ville de Malakoff relative à la non mise en place du service minimum d'accueil dans les écoles lors des jours de grève des personnels de l'éducation nationale.

Mme Alaudat rappelle que le Préfet avait engagé un recours en référé au mois de novembre pour contraindre la Ville à assurer le service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants dans les écoles maternelles et élémentaires. Le Préfet a été débouté le 19 novembre par le Tribunal administratif de Versailles, il a fait appel de cette décision et Malakoff a été à nouveau assignée devant le tribunal avec 20 autres communes des Hauts-de-Seine, des Yvelines et de l'Essonne.

Le tribunal doit rendre son délibéré sous peu. Malakoff est passée, en jugement, le 19 janvier, jour de la manifestation nationale. Il en ressort pour le moment que si le tribunal juge illégale la décision de la commune de ne pas mettre en œuvre cette loi du 20 août 2008 – bien qu'elle s'efforcera de l'appliquer –, celui-ci peut ordonner, comme il l'a fait pour des communes comme Paris, de lui transmettre 48 heures avant la grève une liste de personnes susceptibles d'assurer ce service minimum d'accueil. A charge pour lui de vérifier auprès de la CNIL si les personnes qui figurent sur la liste ne sont pas criminelles, pédophiles, etc.

Nonobstant cette décision du tribunal, Mme Alaudat réitère les difficultés pour la commune d'appliquer cette loi avec toutes les garanties de qualité et de sécurité nécessaires. Les inspections d'Académie ont reçu pour instruction de la part du ministre de faciliter le travail des maires quant à la mise en place de ce service minimum. M. l'Inspecteur d'Académie a convié des représentants de la Ville de Malakoff, le 26 janvier, à une réunion pour aider à trouver... et se montre aussi démuné qu'eux !

Mme Alaudat propose de citer quelques exemples : dans le Maine-et-Loire, l'Inspection d'Académie n'a pas trouvé mieux que de demander au directeur de l'IUFM de solliciter des étudiants stagiaires afin d'assurer le service. Toujours dans la même académie, il a été demandé à un proviseur de lycée professionnel de faire appel à des élèves majeurs en formation de BEP carrière sanitaire et social, des aides-soignants. C'est affligeant ! Après avoir demandé aux fonctionnaires territoriaux, aux retraités, aux associatifs, aux mères de famille, on demande maintenant à des jeunes futurs enseignants, des élèves en devenir, de venir casser la grève de leurs futurs collègues, c'est une drôle de façon de penser la paix sociale... Ce n'est pas là une continuité du service public d'éducation puisqu'il s'agit de trouver juste des gardiens, des gens à mettre devant les élèves, et c'est très grave.

La Majorité municipale dénonce, et le principe, et la méthode ; l'absence de concertation avec les élus marque le mépris dans lequel le gouvernement tient les collectivités territoriales et cela est intolérable. Faut-il le rappeler, l'école communale, l'école de la République est un bien précieux qu'il faut protéger de toutes les dérives. Elle engage l'avenir des enfants, l'avenir de la Nation.

M. Delahaye souhaiterait préciser que le délibéré qui sera rendu par la Cour administrative d'appel de Paris et non pas par le tribunal administratif ne sera pas totalement définitif parce qu'il restera la possibilité pour les différentes collectivités concernées de se pourvoir en cassation. Le Conseil d'Etat sera amené de toute manière à se prononcer sur cette question, d'une part parce qu'elle est éminemment importante et d'autre part parce qu'il s'agira aussi de rendre cohérentes les différentes jurisprudences au niveau territorial.

Mme le Maire en convient tout à fait puisqu'il faut savoir qu'il y a des villes lors de la grève du mois d'octobre qui n'ont pas été condamnées du tout comme Malakoff, mais certaines ont été condamnées à 10 000 € d'astreinte par jour et d'autres, dans le Sud, à 10 000 € par heure ! En ce qui concerne la grève du 29 janvier, il était évident que les communes n'allaient pas réquisitionner du personnel communal gréviste pour venir garder les enfants, c'était absurde, et il faut savoir qu'il y a des maires qui commencent à faire circuler sur internet des choses très drôles sur la façon de répondre à un inspecteur. L'un par exemple a dit à l'un d'entre eux : « Je suis tout à fait d'accord si, en échange, ce sont les enseignants qui viennent faire les cantines, qui viennent travailler dans les bureaux administratifs, qui balayent les rues parce que l'on a besoin d'eux en cas de grève. »

Au-delà de la plaisanterie et du fait fondamental que c'est à l'Education nationale de résoudre le problème, il faudrait réfléchir à la raison qui mène tous ces enseignants à se mettre en grève – puisqu'il y a maintenant aussi tous les enseignants du supérieur et les étudiants –, c'est de toute façon une loi inapplicable.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122 - 22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

2008-103 : Marché à procédure adaptée n° 08-66 pour la gestion des espaces publicitaires des supports de communication de la Ville de Malakoff.

2008-105 : Marché à procédure adaptée n° 08-67 pour l'entretien et la maintenance des installations de chauffage du centre de loisirs de Saint-Pierre du Perray.

2008-106 : Modification du tarif des participations aux activités des centres de loisirs maternels et élémentaires.

2008-107 : Contrat de location d'un espace technique pour l'implantation d'une station relais de communications radioélectriques dans un immeuble du domaine public sis 32 boulevard Adolphe Pinard à Malakoff.

2009-02 : Avenant n°1 au lot 1 du marché n° 08-51 relatif au service de maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux.

2009-03 : Marché à procédure adaptée pour les fournitures de bureau de la Ville de Malakoff.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

**Le secrétaire de séance,
Mme Michèle BETOUS**